



États financiers annuels

pour l'exercice clos le 31 août 2023

États de la situation financière (en milliers, sauf les montants par part)

Aux 31 août 2023 et 2022 (note 1)

	31 août 2023	31 août 2022
Actif		
Actif courant		
Placements (actifs financiers non dérivés) † (notes 2 et 3)	218 319 \$	166 161 \$
Trésorerie, y compris les avoirs en devises, à la juste valeur	5 097	3 583
Intérêts à recevoir	14	4
Dividendes à recevoir	526	758
Montant à recevoir à la vente de titres en portefeuille	574	524
Montant à recevoir à l'émission de parts	177	484
Actifs dérivés	6	20
Total de l'actif	224 713	171 534
Passif		
Passif courant		
Montant à payer à l'acquisition de titres en portefeuille	825	340
Montant à payer au rachat de parts	231	371
Passifs dérivés	75	172
Total du passif	1 131	883
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 5)	223 582 \$	170 651 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie		
Catégorie A	s. o.	4 465 \$
Catégorie Plus	3 367 \$	181 \$
Catégorie Plus T4	– \$	– \$
Catégorie Plus T6	– \$	– \$
Catégorie Plus-H	– \$	20 \$
Catégorie Plus-H T4	– \$	– \$
Catégorie Plus-H T6	– \$	– \$
Catégorie C	331 \$	365 \$
Catégorie I	4 603 \$	4 305 \$
Catégorie Plus-F	2 \$	1 \$
Catégorie Plus-F T4	– \$	– \$
Catégorie Plus-F T6	– \$	– \$
Catégorie Plus-FH	8 \$	42 \$
Catégorie Plus-FH T4	– \$	– \$
Catégorie Plus-FH T6	– \$	– \$
Catégorie Plus-N	– \$	– \$
Catégorie Plus-N T4	– \$	– \$
Catégorie Plus-N T6	– \$	– \$
Catégorie Plus-NH	– \$	– \$
Catégorie Plus-NH T4	– \$	– \$
Catégorie Plus-NH T6	– \$	– \$
Catégorie O	202 010 \$	152 003 \$
Catégorie OH	13 261 \$	9 269 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part (note 5)		
Catégorie A	s. o.	16,41 \$
Catégorie Plus	12,01 \$	11,40 \$
Catégorie Plus T4	8,35 \$	8,17 \$
Catégorie Plus T6	7,40 \$	7,41 \$
Catégorie Plus-H	11,13 \$	10,73 \$
Catégorie Plus-H T4	7,22 \$	7,40 \$
Catégorie Plus-H T6	6,65 \$	6,85 \$
Catégorie C	11,29 \$	10,71 \$
Catégorie I	11,29 \$	10,71 \$
Catégorie Plus-F	12,16 \$	11,46 \$
Catégorie Plus-F T4	8,97 \$	8,67 \$
Catégorie Plus-F T6	7,91 \$	7,81 \$
Catégorie Plus-FH	10,74 \$	10,33 \$
Catégorie Plus-FH T4	8,13 \$	8,23 \$
Catégorie Plus-FH T6	7,06 \$	7,26 \$
Catégorie Plus-N	11,91 \$	11,04 \$

	31 août 2023	31 août 2022
Catégorie Plus-N T4	8,97 \$	8,68 \$
Catégorie Plus-N T6	7,90 \$	7,81 \$
Catégorie Plus-NH	10,82 \$	10,39 \$
Catégorie Plus-NH T4	8,13 \$	8,23 \$
Catégorie Plus-NH T6	7,16 \$	7,34 \$
Catégorie O	15,55 \$	14,65 \$
Catégorie OH	10,84 \$	10,58 \$

† Prêt de titres

Les tableaux ci-après indiquent que le Mandat avait des actifs qui faisaient l'objet d'opérations de prêt de titres en cours aux 31 août 2023 et 2022.

	Valeur globale des titres prêtés (en milliers de dollars)	Valeur globale de la garantie donnée (en milliers de dollars)
31 août 2023	1 090	1 145
31 août 2022	1 023	1 098

Type de garantie* (en milliers de dollars)

	i	ii	iii	iv
31 août 2023	–	1 145	–	–
31 août 2022	–	1 098	–	–

* Les définitions se trouvent à la note 2k.

Organisation du Mandat (note 1)

Le Mandat a été créé le 19 novembre 1999 (désignée la date de création).

	Date de début des activités
Catégorie Plus	31 mai 2016
Catégorie Plus T4	31 mai 2016
Catégorie Plus T6	31 mai 2016
Catégorie Plus-H	31 mai 2016
Catégorie Plus-H T4	31 mai 2016
Catégorie Plus-H T6	31 mai 2016
Catégorie C	16 février 2006
Catégorie I	17 février 2006
Catégorie Plus-F	31 mai 2016
Catégorie Plus-F T4	31 mai 2016
Catégorie Plus-F T6	31 mai 2016
Catégorie Plus-FH	31 mai 2016
Catégorie Plus-FH T4	31 mai 2016
Catégorie Plus-FH T6	31 mai 2016
Catégorie Plus-N	31 mai 2016
Catégorie Plus-N T4	31 mai 2016
Catégorie Plus-N T6	31 mai 2016
Catégorie Plus-NH	31 mai 2016
Catégorie Plus-NH T4	31 mai 2016
Catégorie Plus-NH T6	31 mai 2016
Catégorie O	15 mars 2005
Catégorie OH	31 mai 2016

Mandat privé d'actions des marchés émergents CIBC

États du résultat global

(en milliers, sauf les montants par part)

Pour les périodes closes les 31 août 2023 et 2022 (note 1)

	31 août 2023	31 août 2022
Profit net (perte nette) sur instruments financiers		
Intérêts aux fins de distribution	147 \$	4 \$
Revenu de dividendes	6 877	5 373
Profit (perte) sur dérivés	(492)	-
Autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés		
Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés	(8 395)	(8 221)
Profit net (perte nette) réalisé(e) de change (notes 2f et g)	(127)	(82)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés	21 460	(38 328)
Profit net (perte nette) sur instruments financiers	19 470	(41 254)
Autres produits		
Profit (perte) de change sur la trésorerie	(47)	64
Revenu tiré du prêt de titres ±	7	8
	(40)	72
Charges (note 6)		
Frais de gestion ±±	141	178
Frais d'administration fixes ±±±	18	22
Honoraires versés aux membres du comité d'examen indépendant	-	-
Coûts de transaction ±±±±	689	561
Retenues d'impôt (note 7)	762	519
	1 610	1 280
Renoncations / prises en charge par le gestionnaire	-	-
	1 610	1 280
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	17 820	(42 462)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie (à l'exclusion des distributions)		
Catégorie A	154 \$	(1 568) \$
Catégorie Plus	101 \$	(89) \$
Catégorie Plus T4	-	-
Catégorie Plus T6	-	-
Catégorie Plus-H	(2) \$	(6) \$
Catégorie Plus-H T4	-	-
Catégorie Plus-H T6	-	-
Catégorie C	23 \$	(141) \$
Catégorie I	324 \$	(1 591) \$
Catégorie Plus-F	1 \$	(1) \$
Catégorie Plus-F T4	-	-
Catégorie Plus-F T6	-	-
Catégorie Plus-FH	(3) \$	(9) \$
Catégorie Plus-FH T4	-	-
Catégorie Plus-FH T6	-	-
Catégorie Plus-N	-	-
Catégorie Plus-N T4	-	-
Catégorie Plus-N T6	-	-
Catégorie Plus-NH	-	-
Catégorie Plus-NH T4	-	-
Catégorie Plus-NH T6	-	-
Catégorie O	16 448 \$	(36 554) \$
Catégorie OH	774 \$	(2 503) \$
Nombre moyen de parts en circulation pour la période, par catégorie		
Catégorie A	255	261
Catégorie Plus	64	21
Catégorie Plus T4	-	-
Catégorie Plus T6	-	-
Catégorie Plus-H	2	2
Catégorie Plus-H T4	-	-
Catégorie Plus-H T6	-	-
Catégorie C	32	36
Catégorie I	412	419
Catégorie Plus-F	-	-
Catégorie Plus-F T4	-	-
Catégorie Plus-F T6	-	-
Catégorie Plus-FH	1	3
Catégorie Plus-FH T4	-	-
Catégorie Plus-FH T6	-	-
Catégorie Plus-N	-	-
Catégorie Plus-N T4	-	-
Catégorie Plus-N T6	-	-

	31 août 2023	31 août 2022
Catégorie Plus-NH	-	-
Catégorie Plus-NH T4	-	-
Catégorie Plus-NH T6	-	-
Catégorie O	12 281	7 762
Catégorie OH	1 125	759
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (à l'exclusion des distributions)		
Catégorie A	0,62 \$	(6,01) \$
Catégorie Plus	1,60 \$	(4,28) \$
Catégorie Plus T4	0,55 \$	(3,01) \$
Catégorie Plus T6	0,49 \$	(2,75) \$
Catégorie Plus-H	(0,92) \$	(3,71) \$
Catégorie Plus-H T4	0,13 \$	(3,01) \$
Catégorie Plus-H T6	0,22 \$	(2,60) \$
Catégorie C	0,70 \$	(3,97) \$
Catégorie I	0,80 \$	(3,79) \$
Catégorie Plus-F	0,87 \$	(1,34) \$
Catégorie Plus-F T4	0,67 \$	(3,05) \$
Catégorie Plus-F T6	0,61 \$	(2,78) \$
Catégorie Plus-FH	(2,02) \$	(3,13) \$
Catégorie Plus-FH T4	0,26 \$	(2,78) \$
Catégorie Plus-FH T6	0,28 \$	(2,55) \$
Catégorie Plus-N	0,88 \$	(3,80) \$
Catégorie Plus-N T4	0,66 \$	(3,05) \$
Catégorie Plus-N T6	0,61 \$	(2,78) \$
Catégorie Plus-NH	0,43 \$	(3,40) \$
Catégorie Plus-NH T4	0,26 \$	(2,78) \$
Catégorie Plus-NH T6	0,32 \$	(2,68) \$
Catégorie O	1,35 \$	(4,71) \$
Catégorie OH	0,69 \$	(3,30) \$

± Revenu tiré du prêt de titres (note 2k)

	31 août 2023		31 août 2022	
	(en milliers)	% du revenu brut tiré du prêt de titres	(en milliers)	% du revenu brut tiré du prêt de titres
Revenu brut tiré du prêt de titres	9 \$	100,0	11 \$	100,0
Intérêts versés sur la garantie	-	-	-	-
Retenues d'impôt	-	-	-	-
Rémunération des placeurs pour compte – Bank of New York Mellon Corp. (The)	(2)	(22,2)	(3)	(27,3)
Revenu tiré du prêt de titres	7 \$	77,8	8 \$	72,7

±± Taux maximums annuels des frais de gestion facturables (note 6)

Catégorie Plus	1,65 %
Catégorie Plus T4	1,65 %
Catégorie Plus T6	1,65 %
Catégorie Plus-H	1,65 %
Catégorie Plus-H T4	1,65 %
Catégorie Plus-H T6	1,65 %
Catégorie C	2,05 %
Catégorie I	1,05 %
Catégorie Plus-F	0,65 %
Catégorie Plus-F T4	0,65 %
Catégorie Plus-F T6	0,65 %
Catégorie Plus-FH	0,65 %
Catégorie Plus-FH T4	0,65 %
Catégorie Plus-FH T6	0,65 %
Catégorie Plus-N	0,65 %
Catégorie Plus-N T4	0,65 %
Catégorie Plus-N T6	0,65 %
Catégorie Plus-NH	0,65 %
Catégorie Plus-NH T4	0,65 %
Catégorie Plus-NH T6	0,65 %
Catégorie O	0,00 %
Catégorie OH	0,00 %

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Mandat privé d'actions des marchés émergents CIBC

††† Frais d'administration fixes (note 6)

Catégorie Plus	0,30 %
Catégorie Plus T4	0,30 %
Catégorie Plus T6	0,30 %
Catégorie Plus-H	0,30 %
Catégorie Plus-H T4	0,30 %
Catégorie Plus-H T6	0,30 %
Catégorie C	0,10 %
Catégorie I	0,10 %
Catégorie Plus-F	0,25 %
Catégorie Plus-F T4	0,25 %
Catégorie Plus-F T6	0,25 %
Catégorie Plus-FH	0,25 %
Catégorie Plus-FH T4	0,25 %
Catégorie Plus-FH T6	0,25 %
Catégorie Plus-N	0,25 %
Catégorie Plus-N T4	0,25 %
Catégorie Plus-N T6	0,25 %
Catégorie Plus-NH	0,25 %
Catégorie Plus-NH T4	0,25 %
Catégorie Plus-NH T6	0,25 %
Catégorie O	s. o.
Catégorie OH	s. o.

††† Commissions de courtage et honoraires (notes 8 et 9)

	2023	2022
Commissions de courtage et autres honoraires (en milliers de dollars)		
Total payé	406	304
Payé à Marchés mondiaux CIBC inc.	–	–
Payé à CIBC World Markets Corp.	–	–
Rabais de courtage (en milliers de dollars)		
Total payé	213	119
Payé à Marchés mondiaux CIBC inc. et à CIBC World Markets Corp.	–	–

Fournisseur de services (note 9)

Les montants versés par le Mandat (incluant toutes les taxes applicables) à la Compagnie Trust CIBC Mellon au titre des frais de garde, et à la Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon (désignée *STM CIBC*) au titre des services de prêt de titres, de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille (déduction faite des prises en charge) pour les périodes closes les 31 août 2023 et 2022 étaient les suivants :

	2023	2022
(en milliers de dollars)	2	3

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (en milliers)

Pour les périodes closes les 31 août 2023 et 2022 (note 1)

	Parts de catégorie A		Parts de catégorie Plus		Parts de catégorie Plus T4		Parts de catégorie Plus T6	
	31 août 2023	31 août 2022	31 août 2023	31 août 2022	31 août 2023	31 août 2022	31 août 2023	31 août 2022
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	154 \$	(1 568) \$	101 \$	(89) \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables †								
Du revenu de placement net	(44)	–	(2)	–	–	–	–	–
Des gains en capital nets réalisés	–	(278)	–	–	–	–	–	–
	(44)	(278)	(2)	–	–	–	–	–
Transactions sur parts rachetables								
Montant reçu à l'émission de parts	152	661	5 301	–	–	–	–	–
Montant reçu au réinvestissement des distributions	44	275	2	–	–	–	–	–
Montant payé au rachat de parts	(4 771)	(914)	(2 216)	(63)	–	–	–	–
	(4 575)	22	3 087	(63)	–	–	–	–
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(4 465)	(1 824)	3 186	(152)	–	–	–	–
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	4 465	6 289	181	333	–	–	–	–
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	– \$	4 465 \$	3 367 \$	181 \$	– \$	– \$	– \$	– \$

Parts rachetables émises et en circulation (note 5)

Aux 31 août 2023 et 2022

Solde au début de la période	272	268	16	21	–	–	–	–
Parts rachetables émises	9	37	452	–	–	–	–	–
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	3	13	–	1	–	–	–	–
	284	318	468	22	–	–	–	–
Parts rachetables rachetées	(284)	(46)	(188)	(6)	–	–	–	–
Solde à la fin de la période	–	272	280	16	–	–	–	–

	Parts de catégorie Plus-H		Parts de catégorie Plus-H T4		Parts de catégorie Plus-H T6		Parts de catégorie C	
	31 août 2023	31 août 2022	31 août 2023	31 août 2022	31 août 2023	31 août 2022	31 août 2023	31 août 2022
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	(2) \$	(6) \$	– \$	– \$	– \$	– \$	23 \$	(141) \$
Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables †								
Du revenu de placement net	–	–	–	–	–	–	(3)	–
Des gains en capital nets réalisés	–	–	–	–	–	–	–	(29)
	–	–	–	–	–	–	(3)	(29)
Transactions sur parts rachetables								
Montant reçu à l'émission de parts	–	31	–	–	–	–	129	23
Montant reçu au réinvestissement des distributions	–	–	–	–	–	–	3	29
Montant payé au rachat de parts	(18)	(9)	–	–	–	–	(186)	(90)
	(18)	22	–	–	–	–	(54)	(38)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(20)	16	–	–	–	–	(34)	(208)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	20	4	–	–	–	–	365	573
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	– \$	20 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	331 \$	365 \$

Parts rachetables émises et en circulation (note 5)

Aux 31 août 2023 et 2022

Solde au début de la période	2	–	–	–	–	–	34	37
Parts rachetables émises	–	3	–	–	–	–	12	2
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	–	–	–	–	–	–	–	2
	2	3	–	–	–	–	46	41
Parts rachetables rachetées	(2)	(1)	–	–	–	–	(17)	(7)
Solde à la fin de la période	–	2	–	–	–	–	29	34

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (en milliers) (suite)

Pour les périodes closes les 31 août 2023 et 2022 (note 1)

	Parts de catégorie I		Parts de catégorie Plus-F		Parts de catégorie Plus-F T4		Parts de catégorie Plus-F T6	
	31 août 2023	31 août 2022	31 août 2023	31 août 2022	31 août 2023	31 août 2022	31 août 2023	31 août 2022
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	324 \$	(1 591) \$	1 \$	(1) \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables †								
Du revenu de placement net	(88)	(52)	–	–	–	–	–	–
Des gains en capital nets réalisés	–	(299)	–	–	–	–	–	–
	(88)	(351)	–	–	–	–	–	–
Transactions sur parts rachetables								
Montant reçu à l'émission de parts	611	501	–	2	–	–	–	–
Montant reçu au réinvestissement des distributions	87	348	–	–	–	–	–	–
Montant payé au rachat de parts	(636)	(1 208)	–	–	–	–	–	–
	62	(359)	–	2	–	–	–	–
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	298	(2 301)	1	1	–	–	–	–
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	4 305	6 606	1	–	–	–	–	–
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	4 603 \$	4 305 \$	2 \$	1 \$	– \$	– \$	– \$	– \$

Parts rachetables émises et en circulation (note 5)

Aux 31 août 2023 et 2022

Solde au début de la période	402	430	–	–	–	–	–	–
Parts rachetables émises	56	40	–	–	–	–	–	–
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	8	26	–	–	–	–	–	–
	466	496	–	–	–	–	–	–
Parts rachetables rachetées	(58)	(94)	–	–	–	–	–	–
Solde à la fin de la période	408	402	–	–	–	–	–	–

	Parts de catégorie Plus-FH		Parts de catégorie Plus-FH T4		Parts de catégorie Plus-FH T6		Parts de catégorie Plus-N	
	31 août 2023	31 août 2022	31 août 2023	31 août 2022	31 août 2023	31 août 2022	31 août 2023	31 août 2022
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	(3) \$	(9) \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables †								
Du revenu de placement net	–	–	–	–	–	–	–	–
Des gains en capital nets réalisés	–	–	–	–	–	–	–	–
	–	–	–	–	–	–	–	–
Transactions sur parts rachetables								
Montant reçu à l'émission de parts	–	51	–	–	–	–	–	–
Montant reçu au réinvestissement des distributions	–	–	–	–	–	–	–	–
Montant payé au rachat de parts	(31)	–	–	–	–	–	–	–
	(31)	51	–	–	–	–	–	–
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(34)	42	–	–	–	–	–	–
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	42	–	–	–	–	–	–	–
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	8 \$	42 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$

Parts rachetables émises et en circulation (note 5)

Aux 31 août 2023 et 2022

Solde au début de la période	4	–	–	–	–	–	–	–
Parts rachetables émises	–	4	–	–	–	–	–	–
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	–	–	–	–	–	–	–	–
	4	4	–	–	–	–	–	–
Parts rachetables rachetées	(3)	–	–	–	–	–	–	–
Solde à la fin de la période	1	4	–	–	–	–	–	–

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (en milliers) (suite)

Pour les périodes closes les 31 août 2023 et 2022 (note 1)

	Parts de catégorie Plus-NH T4		Parts de catégorie Plus-N T6		Parts de catégorie Plus-NH		Parts de catégorie Plus-NH T4	
	31 août 2023	31 août 2022	31 août 2023	31 août 2022	31 août 2023	31 août 2022	31 août 2023	31 août 2022
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables ‡								
Du revenu de placement net	-	-	-	-	-	-	-	-
Des gains en capital nets réalisés	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-
Transactions sur parts rachetables								
Montant reçu à l'émission de parts	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant reçu au réinvestissement des distributions	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant payé au rachat de parts	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	-	-	-	-	-	-	-	-
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Parts rachetables émises et en circulation (note 5)								
Aux 31 août 2023 et 2022								
Solde au début de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Parts rachetables émises	-	-	-	-	-	-	-	-
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-
Parts rachetables rachetées	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde à la fin de la période	-	-	-	-	-	-	-	-

	Parts de catégorie Plus-NH T6		Parts de catégorie O		Parts de catégorie OH	
	31 août 2023	31 août 2022	31 août 2023	31 août 2022	31 août 2023	31 août 2022
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	- \$	- \$	16 448 \$	(36 554) \$	774 \$	(2 503) \$
Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables ‡						
Du revenu de placement net	-	-	(4 403)	(2 399)	(303)	(204)
Des gains en capital nets réalisés	-	-	-	(3 988)	-	(569)
	-	-	(4 403)	(6 387)	(303)	(773)
Transactions sur parts rachetables						
Montant reçu à l'émission de parts	-	-	61 409	83 941	5 142	6 060
Montant reçu au réinvestissement des distributions	-	-	4 356	6 337	293	773
Montant payé au rachat de parts	-	-	(27 803)	(16 905)	(1 914)	(3 336)
	-	-	37 962	73 373	3 521	3 497
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	-	-	50 007	30 432	3 992	221
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	-	-	152 003	121 571	9 269	9 048
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	- \$	- \$	202 010 \$	152 003 \$	13 261 \$	9 269 \$
Parts rachetables émises et en circulation (note 5)						
Aux 31 août 2023 et 2022						
Solde au début de la période	-	-	10 375	5 921	876	593
Parts rachetables émises	-	-	4 192	5 112	504	485
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	-	-	305	348	30	59
	-	-	14 872	11 381	1 410	1 137
Parts rachetables rachetées	-	-	(1 884)	(1 006)	(187)	(261)
Solde à la fin de la période	-	-	12 988	10 375	1 223	876

‡ Pertes en capital nettes et pertes autres qu'en capital (note 7)

En décembre 2022, le Mandat disposait des pertes en capital et des pertes autres qu'en capital nettes suivantes (en milliers de dollars) pouvant être reportées en avant aux fins de l'impôt :

Total des pertes en capital nettes	Total des pertes autres qu'en capital venant à échéance de 2032 à 2042
7 664	-

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Tableaux des flux de trésorerie (en milliers)

Pour les périodes closes les 31 août 2023 et 2022 (note 1)

	31 août 2023	31 août 2022
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation (à l'exclusion des distributions)	17 820 \$	(42 462) \$
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Perte (profit) de change sur la trésorerie	47	(64)
(Profit net) perte nette réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés	8 395	8 221
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et des dérivés	(21 460)	38 328
Achat de placements	(178 245)	(293 910)
Produits de la vente de placements	139 504	219 487
Intérêts à recevoir	(10)	(4)
Dividendes à recevoir	232	(528)
	(33 717)	(70 932)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Montant reçu à l'émission de parts	73 051	91 310
Montant payé au rachat de parts	(37 715)	(22 557)
Distributions versées aux porteurs de parts	(58)	(56)
	35 278	68 697
Augmentation (diminution) de la trésorerie pendant la période		
	1 561	(2 235)
Perte (profit) de change sur la trésorerie		
	(47)	64
Trésorerie (découvert bancaire) au début de la période		
	3 583	5 754
Trésorerie (découvert bancaire) à la fin de la période		
	5 097 \$	3 583 \$
Intérêts reçus		
	137 \$	– \$
Dividendes reçus, nets des retenues d'impôts		
	6 347 \$	4 326 \$

Mandat privé d'actions des marchés émergents CIBC

Inventaire du portefeuille Au 31 août 2023

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
ACTIONS INTERNATIONALES				
²Brésil (note 10)				
Gerdau SA, actions privilégiées	182 385	1 386	1 287	
Itau Unibanco Holding SA, CAAÉ	298 430	1 940	2 218	
Multiplan Empreendimentos Imobiliarios SA	157 300	1 145	1 052	
Petroleo Brasileiro SA, CAAÉ	150 192	2 410	2 851	
Santos Brasil Participacoes SA	401 500	872	938	
Sao Martinho SA	105 200	974	1 033	
Simpar SA	318 596	790	861	
TIM SA	337 300	1 374	1 333	
Totvs SA	166 900	1 239	1 256	
Vale SA	142 900	3 465	2 549	
Vibra Energia SA	227 813	1 248	1 143	
		16 843	16 521	7,4 %
³Chili (note 10)				
Enel Chile SA	9 503 986	812	865	
		812	865	0,4 %
⁴Chine (note 10)				
Alibaba Group Holding Ltd.	528 492	10 778	8 288	
Baidu Inc.	165 912	4 308	4 004	
BYD Co. Ltd., catégorie H	66 000	2 653	2 801	
Chenguang Biotech Group Co. Ltd.	346 800	1 108	1 015	
China Railway Group Ltd., catégorie H	2 864 000	2 344	2 047	
China Resources Pharmaceutical Group Ltd.	801 500	1 067	723	
Contemporary Ampere Technology Co. Ltd.	32 000	1 420	1 402	
Fuyao Glass Industry Group Co. Ltd.	153 100	1 118	1 079	
Hisense Home Appliances Group Co. Ltd.	203 800	538	925	
Huazhu Group Ltd., CAAÉ	42 788	2 452	2 329	
Banque industrielle et commerciale de Chine, catégorie H	5 141 000	3 713	3 185	
Inner Mongolia Yili Industrial Group Co. Ltd.	292 000	1 952	1 408	
Luxshare Precision Industry Co. Ltd.	194 200	1 183	1 187	
MINISO Group Holding Ltd., CAAÉ	39 148	1 007	1 370	
NetEase Inc.	146 300	3 665	4 095	
PDD Holdings Inc.	25 370	2 489	3 393	
PetroChina Co. Ltd., catégorie H	1 720 000	1 140	1 676	
PICC Property and Casualty Co. Ltd., catégorie H	1 194 000	1 726	1 855	
Ping An Insurance (Group) Co. of China Ltd., catégorie H	281 500	2 803	2 277	
Shandong Nanshan Aluminum Co. Ltd.	1 799 700	1 219	1 040	
Shenzhen Mindray Bio-Medical Electronics Co. Ltd.	21 500	1 303	1 077	
Tencent Holdings Ltd.	187 800	11 375	10 516	
Tianqi Lithium Corp.	64 400	1 159	687	
Tsingtao Brewery Co. Ltd.	118 000	1 617	1 326	
Yadea Group Holdings Ltd.	442 000	1 178	1 148	
ZTO Express (Cayman) Inc., CAAÉ	39 886	1 554	1 355	
		66 869	62 208	27,8 %
⁵Grèce (note 10)				
Motor Oil (Hellas) Corinth Refineries SA	38 498	1 345	1 323	
Mytilineos SA	26 471	578	1 451	
National Bank of Greece SA	201 149	978	1 845	
		2 901	4 619	2,1 %
⁶Hong Kong (note 10)				
China Resources Land Ltd.	290 000	1 721	1 656	
Man Wah Holdings Ltd.	670 000	984	658	
		2 705	2 314	1,0 %
⁸Inde (note 10)				
Apollo Hospitals Enterprise Ltd.	19 261	1 454	1 512	
Ashok Leyland Ltd.	571 684	1 396	1 715	
Axis Bank Ltd.	175 573	2 619	2 787	
Cholamandalam Investment and Finance Co. Ltd.	109 093	1 144	1 996	
Dr. Reddy's Laboratories Ltd.	14 687	1 393	1 342	
ICI/CI Bank Ltd., CAAÉ	196 313	5 186	6 146	
JK Paper Ltd.	167 049	1 146	994	
Larsen & Toubro Ltd.	56 166	1 740	2 476	
Mahindra & Mahindra Ltd.	111 281	1 860	2 859	
Manappuram Finance Ltd.	917 752	1 720	2 314	
Power Grid Corp. of India Ltd.	487 739	1 886	1 945	
Raymond Ltd.	47 116	983	1 536	

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Tata Motors Ltd.	160 911	1 478	1 577	
Tata Steel Ltd.	973 367	1 885	1 951	
Ultra Tech Cement Ltd.	14 393	1 896	1 948	
WNS Holdings Ltd., CAAÉ	9 387	1 046	829	
		28 832	33 927	15,2 %
⁷Indonésie (note 10)				
PT Adaro Energy Indonesia TBK	3 693 300	1 302	874	
PT Bank Mandiri (Persero) TBK	6 351 400	2 321	3 394	
		3 623	4 268	1,9 %
Jordanie				
Hikma Pharmaceuticals PLC	24 103	888	900	
		888	900	0,4 %
⁵Luxembourg (note 10)				
Ternium SA, CAAÉ	43 780	2 548	2 471	
		2 548	2 471	1,1 %
¹⁰Mexique (note 10)				
Aisea SAB de CV	214 433	579	1 023	
Corporacion Inmobiliaria Vesta SAB de CV	212 291	784	1 061	
Fomento Economico Mexicano SAB de CV, CAAÉ	17 569	1 903	2 671	
Grupo Aeroportuario del Pacifico SAB de CV	69 497	1 363	1 717	
Grupo Financiero Banorte SAB de CV	299 091	2 461	3 430	
Kimberly-Clark de Mexico SAB de CV, série A	216 041	698	658	
		7 788	10 560	4,7 %
⁵Pays-Bas (note 10)				
Yandex NV, catégorie A	14 429	1 015	–	
		1 015	–	0,0 %
Panama				
Copa Holdings SA, catégorie A	8 947	1 262	1 229	
		1 262	1 229	0,5 %
¹¹Qatar (note 10)				
Industries Qatar QSC	298 118	1 873	1 367	
		1 873	1 367	0,6 %
Russie				
Gazprom PJSC	165 200	834	–	
LUKOIL PJSC, CAAÉ	19 600	1 737	–	
Magnit PJSC	5 247	512	–	
NovaTek PJSC	50 720	1 109	–	
Rosneft Oil Co., CIAÉ	63 839	564	–	
Sberbank of Russia PJSC, CAAÉ	137 606	2 453	–	
		7 209	–	0,0 %
Arabie saoudite				
Arabian Internet and Communications Services Co.	11 060	1 030	1 404	
SABIC Agri-Nutrients Co.	39 874	2 303	1 974	
Sahara International Petrochemical Co.	120 133	1 706	1 576	
Saudi Telecom Co.	126 291	2 012	1 811	
		7 051	6 765	3,0 %
⁹Corée du Sud (note 10)				
BGF Retail Co. Ltd.	2 937	491	469	
DB Insurance Co. Ltd.	23 797	1 867	1 986	
Haesung DS Co. Ltd.	6 378	432	446	
Hyundai Mobis Co. Ltd.	7 902	1 828	1 864	
Hyundai Rotem Co. Ltd.	23 055	888	724	
Innox Advanced Materials Co. Ltd.	40 988	1 812	1 591	
JYP Entertainment Corp.	8 079	465	926	
Kia Corp.	36 500	2 959	2 989	
Samsung Biologics Co. Ltd.	2 958	2 469	2 227	
Samsung Electronics Co. Ltd.	162 646	10 505	11 115	
Samsung Engineering Co. Ltd.	46 514	1 408	1 615	
Samsung Securities Co. Ltd.	54 372	2 080	2 074	
		27 204	28 026	12,5 %
¹³Taiwan (note 10)				
Gold Circuit Electronics Ltd.	217 600	831	1 978	
King Yuan Electronics Co. Ltd.	435 000	948	1 413	
Lotus Pharmaceutical Co. Ltd.	87 000	816	932	
Poya International Co. Ltd.	43 430	1 142	894	
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd.	718 000	15 186	16 670	
Unimicron Technology Corp.	329 000	2 488	2 572	
United Microelectronics Corp.	979 000	2 220	1 889	
Universal Vision Biotechnology Co. Ltd.	66 462	944	945	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Mandat privé d'actions des marchés émergents CIBC

Inventaire du portefeuille Au 31 août 2023 (suite)

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
WiiWynn Corp.	24 000	854	1 581	
		25 429	28 874	12,9 %
¹²Thaïlande (note 10)				
AP Thailand PCL, CAÉ sans droit de vote	2 161 800	865	1 059	
PTT Exploration and Production PCL, CAÉ sans droit de vote	205 700	1 305	1 258	
SCB X PCL, CAÉ sans droit de vote	498 100	2 014	2 267	
		4 184	4 584	2,1 %
Turquie				
Pegasus Hava Tasimaciligi AS	26 572	1 158	1 175	
		1 158	1 175	0,5 %
¹⁴Émirats arabes unis (note 10)				
Americana Restaurants International PLC	1 099 861	1 568	1 794	
Emaar Properties PJSC	807 563	1 763	2 097	
Emirates NBD PJSC	344 531	1 676	2 071	
		5 007	5 962	2,7 %

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
¹⁴États-Unis (note 10)				
Samsonite International SA	372 300	1 341	1 684	
		1 341	1 684	0,8 %
TOTAL DES ACTIONS INTERNATIONALES		216 542	218 319	97,6 %
TOTAL DES ACTIONS		216 542	218 319	97,6 %
Moins les coûts de transaction inclus dans le coût moyen		(416)		
TOTAL DES PLACEMENTS		216 126	218 319	97,6 %
Actifs dérivés			6	0,0 %
Passifs dérivés			(75)	(0,0) %
Autres actifs, moins les passifs			5 332	2,4 %
TOTAL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES			223 582	100,0 %

¹⁻¹⁴ Les numéros de référence des couvertures correspondent au numéro de référence dans le tableau Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme.

Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme (note 10)

N° de réf. du contrat de couverture**	Contrepartie	Note de crédit de la contrepartie*	Date de règlement	Devise achetée	Valeur nominale	Devise vendue	Valeur nominale	Cours du change à terme	Cours du change de clôture	Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	AED	9 748	CAD	3 607	0,370	0,368	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	AED	6 990	CAD	2 581	0,369	0,368	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	AED	6	CAD	2	0,370	0,368	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	249 033	AED	678 937	2,726	2,719	(1)
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	6 160	AED	16 743	2,718	2,719	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	154	AED	420	2,726	2,719	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	3	AED	8	2,717	2,717	–
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	BRL	104 348	CAD	28 836	0,276	0,272	(1)
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	BRL	52 593	CAD	14 609	0,278	0,272	–
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	BRL	31 036	CAD	8 633	0,278	0,272	–
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	BRL	59	CAD	16	0,276	0,272	–
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	BRL	33	CAD	9	0,278	0,272	–
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	BRL	19	CAD	5	0,278	0,272	–
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	710 653	BRL	2 640 607	3,716	3,675	(8)
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	15 398	BRL	56 871	3,694	3,675	–
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	14 777	BRL	53 495	3,620	3,675	–
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	10 147	BRL	37 342	3,680	3,675	–
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	9 375	BRL	34 693	3,701	3,675	–
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	440	BRL	1 633	3,716	3,675	–
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	11	BRL	39	3,619	3,674	–
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	10	BRL	35	3,693	3,674	–
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	7	BRL	25	3,682	3,676	–
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	6	BRL	21	3,698	3,673	–
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CLP	440 620	CAD	707	0,002	0,002	–
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CLP	331 941	CAD	535	0,002	0,002	–
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CLP	351	CAD	1	0,002	0,002	–
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	44 809	CLP	28 793 246	642,580	632,197	(1)
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	4 638	CLP	2 990 598	644,819	632,196	–
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	700	CLP	443 457	633,085	632,200	–
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	597	CLP	384 141	643,646	632,196	–
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	542	CLP	342 609	631,794	632,202	–
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	28	CLP	17 807	642,620	632,126	–
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	3	CLP	1 873	645,862	632,770	–
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	–	CLP	276	627,273	627,273	–
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	–	CLP	236	637,838	637,838	–
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	–	CLP	211	639,394	639,394	–
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CNY	338 350	CAD	63 353	0,187	0,186	(1)
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CNY	82 236	CAD	15 477	0,188	0,186	–
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CNY	46 003	CAD	8 596	0,187	0,186	–
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CNY	35 559	CAD	6 611	0,186	0,186	–
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CNY	203	CAD	38	0,187	0,186	–
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CNY	51	CAD	10	0,188	0,186	–
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CNY	26	CAD	5	0,187	0,186	–
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CNY	22	CAD	4	0,186	0,186	–
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	656 244	CNY	3 575 319	5,448	5,367	(10)
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	7 209	CNY	38 326	5,317	5,367	–
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	6 247	CNY	33 191	5,313	5,367	–
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	406	CNY	2 211	5,448	5,367	–
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	5	CNY	27	5,311	5,364	–
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	4	CNY	24	5,319	5,367	–
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	EUR	2 920	CAD	4 286	1,468	1,466	–
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	EUR	1	CAD	2	1,465	1,465	–
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	267 767	EUR	181 312	0,677	0,682	2

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Mandat privé d'actions des marchés émergents CIBC

N° de réf. du contrat de couverture**	Contrepartie	Note de crédit de la contrepartie*	Date de règlement	Devise achetée	Devise vendue		Cours du change à terme	Cours du change de clôture	Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)	
					Valeur nominale	Valeur nominale				
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	6 266	EUR	4 251	0,679	0,682	-
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	4 513	EUR	3 050	0,676	0,682	-
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	3 882	EUR	2 642	0,681	0,682	-
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	166	EUR	112	0,677	0,682	-
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	4	EUR	3	0,679	0,682	-
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	3	EUR	2	0,677	0,681	-
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	2	EUR	2	0,679	0,682	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	GBP	37 873	CAD	64 731	1,709	1,711	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	GBP	1 512	CAD	2 592	1,715	1,711	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	GBP	1 119	CAD	1 931	1,725	1,711	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	GBP	24	CAD	40	1,709	1,711	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	GBP	1	CAD	2	1,710	1,710	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	GBP	1	CAD	1	1,727	1,712	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	85 724	GBP	49 889	0,582	0,584	1
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	28 601	GBP	16 617	0,581	0,584	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	1 630	GBP	949	0,582	0,584	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	1 066	GBP	618	0,580	0,584	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	661	GBP	386	0,584	0,584	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	383	GBP	223	0,584	0,584	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	53	GBP	31	0,582	0,584	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	18	GBP	10	0,581	0,584	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	1	GBP	1	0,580	0,585	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	1	GBP	-	0,576	0,585	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	-	GBP	-	0,585	0,585	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	-	GBP	-	0,593	0,593	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	HKD	341 728	CAD	59 115	0,173	0,172	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	HKD	302 603	CAD	52 333	0,173	0,172	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	HKD	208 037	CAD	35 928	0,173	0,172	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	HKD	179 943	CAD	31 141	0,173	0,172	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	HKD	212	CAD	37	0,173	0,172	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	HKD	175	CAD	30	0,173	0,172	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	HKD	129	CAD	22	0,173	0,172	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	2 823 539	HKD	16 383 195	5,802	5,801	(1)
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	80 780	HKD	465 902	5,768	5,801	1
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	62 474	HKD	360 918	5,777	5,801	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	36 531	HKD	211 132	5,780	5,801	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	28 382	HKD	164 496	5,796	5,801	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	1 746	HKD	10 132	5,802	5,801	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	40	HKD	231	5,768	5,802	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	39	HKD	225	5,777	5,801	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	23	HKD	130	5,780	5,800	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	19	HKD	112	5,766	5,802	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	-	HUF	13	269,800	269,800	-
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	IDR	44 877 915	CAD	3 977	0,00089	0,00089	-
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	IDR	36 789 303	CAD	3 240	0,00088	0,00089	-
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	IDR	22 801	CAD	2	0,00088	0,00089	-
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	IDR	22 069	CAD	2	0,00089	0,00089	-
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	243 860	IDR	2 782 100 005	11 408,609	11 275,610	(3)
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	5 219	IDR	59 160 657	11 335,587	11 275,612	-
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	3 405	IDR	38 276 272	11 242,252	11 275,602	-
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	2 945	IDR	33 377 365	11 332,993	11 275,604	-
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	151	IDR	1 720 580	11 408,925	11 275,837	-
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	3	IDR	36 595	11 329,721	11 260,000	-
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	3	IDR	29 387	11 259,387	11 259,387	-
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	2	IDR	22 493	11 360,101	11 303,015	-
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	INR	3 049 789	CAD	49 913	0,016	0,016	-
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	INR	1 682 389	CAD	27 664	0,016	0,016	-
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	INR	1 699	CAD	28	0,016	0,016	-
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	INR	884	CAD	15	0,016	0,016	-
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	INR	763	CAD	13	0,016	0,016	-
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	1 644 332	INR	101 699 892	61,849	61,263	(16)
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	23 044	INR	1 418 194	61,544	61,263	-
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	1 017	INR	62 896	61,849	61,263	-
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	15	INR	950	61,531	61,253	-
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	13	INR	803	61,121	61,261	-
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	KRW	29 433 097	CAD	29 738	0,001	0,001	1
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	KRW	18 259	CAD	18	0,001	0,001	-
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	1 652 608	KRW	1 629 326 844	985,912	978,904	(12)
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	27 524	KRW	26 787 166	973,242	978,904	-
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	1 022	KRW	1 007 651	985,912	978,901	-
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	25	KRW	24 185	973,239	978,754	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	MXN	180 793	CAD	14 236	0,079	0,079	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	MXN	69 165	CAD	5 469	0,079	0,079	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	MXN	112	CAD	9	0,079	0,079	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	MXN	39	CAD	3	0,079	0,079	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	443 301	MXN	5 675 117	12,802	12,655	(5)
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	12 431	MXN	153 630	12,359	12,655	1
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	9 567	MXN	118 895	12,427	12,655	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	6 423	MXN	82 073	12,778	12,655	-

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Mandat privé d'actions des marchés émergents CIBC

N° de réf. du contrat de couverture**	Contrepartie	Note de crédit de la contrepartie*	Date de règlement	Devises		Cours du change à terme	Cours du change de clôture	Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)		
				Devises achetées	Devises vendues					
				Valeur nominale	Valeur nominale					
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	6 138	MXN	76 336	12,437	12,655	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	5 281	MXN	66 279	12,551	12,655	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	5 145	MXN	63 765	12,393	12,655	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	274	MXN	3 510	12,802	12,655	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	8	MXN	95	12,362	12,657	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	6	MXN	74	12,434	12,646	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	5	MXN	59	12,443	12,657	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	4	MXN	51	12,395	12,670	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	4	MXN	51	12,790	12,663	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	3	MXN	41	12,543	12,660	-
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	QAR	7 118	CAD	2 645	0,372	0,371	-
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	QAR	5 330	CAD	1 977	0,371	0,371	-
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	QAR	3 126	CAD	1 168	0,374	0,371	-
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	QAR	2 772	CAD	1 031	0,372	0,371	-
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	QAR	2 758	CAD	1 025	0,372	0,371	-
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	QAR	4	CAD	1	0,372	0,372	-
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	QAR	3	CAD	1	0,370	0,370	-
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	QAR	2	CAD	1	0,374	0,368	-
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	QAR	2	CAD	1	0,372	0,372	-
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	QAR	2	CAD	1	0,371	0,371	-
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	88 093	QAR	238 103	2,703	2,695	-
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	963	QAR	2 581	2,680	2,695	-
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	846	QAR	2 279	2,693	2,695	-
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	54	QAR	147	2,703	2,695	-
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	1	QAR	2	2,667	2,712	-
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	1	QAR	1	2,679	2,679	-
12	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	THB	106 318	CAD	4 128	0,039	0,039	-
12	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	THB	78 291	CAD	2 998	0,038	0,039	-
12	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	THB	66	CAD	3	0,039	0,039	-
12	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	THB	49	CAD	2	0,038	0,039	-
12	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	264 072	THB	6 930 153	26,243	25,883	(4)
12	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	5 645	THB	145 593	25,792	25,883	-
12	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	4 966	THB	128 161	25,806	25,883	-
12	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	2 916	THB	75 614	25,932	25,883	-
12	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	163	THB	4 286	26,244	25,883	-
12	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	4	THB	109	25,818	25,879	-
12	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	2	THB	51	25,819	25,819	-
12	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	2	THB	47	25,873	25,873	-
13	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	TWD	711 362	CAD	30 467	0,043	0,042	-
13	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	TWD	443	CAD	19	0,043	0,042	-
13	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	1 711 804	TWD	40 524 580	23,674	23,565	(8)
13	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	46 020	TWD	1 080 939	23,489	23,565	-
13	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	27 202	TWD	638 699	23,480	23,565	-
13	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	1 059	TWD	25 062	23,674	23,565	-
13	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	33	TWD	780	23,487	23,565	-
13	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	20	TWD	479	23,480	23,561	-
14	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	USD	28 450	CAD	38 503	1,353	1,351	-
14	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	USD	19 944	CAD	27 108	1,359	1,351	-
14	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	USD	18 008	CAD	24 468	1,359	1,351	-
14	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	USD	18	CAD	24	1,353	1,351	-
14	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	USD	12	CAD	17	1,359	1,351	-
14	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	USD	11	CAD	15	1,359	1,351	-
14	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	1 579 148	USD	1 171 782	0,742	0,740	(4)
14	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	64 191	USD	47 320	0,737	0,740	-
14	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	50 918	USD	37 675	0,740	0,740	-
14	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	19 027	USD	14 058	0,739	0,740	-
14	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	977	USD	725	0,742	0,740	-
14	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	35	USD	26	0,740	0,740	-
14	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	32	USD	24	0,737	0,740	-
14	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	13	USD	10	0,739	0,740	-
14	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	11	USD	8	0,736	0,740	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	ZAR	49	CAD	3	0,070	0,071	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	-	ZAR	1	14,750	14,750	-
Actifs et passifs dérivés – contrats à terme									(69)	

* La note de crédit de la contrepartie (attribuée par S&P Global Ratings, division de S&P Global) des contrats de change à terme détenus par le Mandat est égale ou supérieure à la notation désignée minimale.

** Les numéros de référence correspondent à un numéro de l'inventaire du portefeuille.

Mandat privé d'actions des marchés émergents CIBC

Annexe à l'inventaire du portefeuille

Conventions de compensation (note 2d) (en milliers)

Le Mandat peut conclure des conventions-cadres de compensation ou d'autres conventions semblables qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais qui permettent la compensation des montants liés dans certains cas, tels qu'une faillite ou la résiliation des contrats.

Le tableau qui suit, aux 31 août 2023 et 2022, présente le rapprochement entre le montant net des dérivés de gré à gré inscrit aux états de la situation financière et :

- le montant brut avant la compensation exigée selon les IFRS; et
- le montant net après compensation selon les conventions-cadres de compensation ou d'autres conventions similaires, mais qui ne satisfait pas aux critères de compensation selon les IFRS.

Actifs et passifs financiers	Montants compensés		Montants nets présentés aux états de la situation financière	Montants non compensés		Montants nets
	Actifs (passifs) bruts	Montants compensés selon les IFRS		Conventions-cadres de compensation	Espèces reçues en garantie	
Au 31 août 2023						
Actifs dérivés de gré à gré	6 \$	– \$	6 \$	(6) \$	– \$	– \$
Passifs dérivés de gré à gré	(75)	–	(75)	6	–	(69)
Total	(69) \$	– \$	(69) \$	– \$	– \$	(69) \$
Au 31 août 2022						
Actifs dérivés de gré à gré	20 \$	– \$	20 \$	(20) \$	– \$	– \$
Passifs dérivés de gré à gré	(172)	–	(172)	20	–	(152)
Total	(152) \$	– \$	(152) \$	– \$	– \$	(152) \$

Participations dans des fonds sous-jacents (note 4)

Aux 31 août 2023 et 2022, le Mandat ne détenait pas de placement dans des fonds sous-jacents ni de participation excédant 20 % de chaque fonds sous-jacent.

Risques liés aux instruments financiers

Objectif de placement : Le Mandat privé d'actions des marchés émergents CIBC (désigné le *Mandat*) cherche à obtenir une croissance du capital à long terme en investissant dans un portefeuille diversifié constitué principalement de titres de participation de sociétés établies dans un pays en développement ou y exerçant une grande partie de leurs activités. Les pays en développement incluent généralement tous les pays autres que les États-Unis, le Canada, le Japon, l'Australie et certains pays de l'Europe occidentale.

Stratégies de placement : Le Mandat investit principalement dans des actions ordinaires, et peut aussi acheter des titres qui sont convertibles en actions ordinaires, et dans des parts de fonds négociés en Bourse. Au moment de prendre des décisions de placement, le Mandat peut s'appuyer sur différents modes de placement, comme des stratégies fondées sur la croissance et la valeur.

Les principaux risques inhérents au Mandat sont analysés ci-après. À la note 2 des états financiers se trouvent des renseignements généraux sur la gestion des risques et une analyse détaillée des risques de concentration, de crédit, de change, de taux d'intérêt et d'illiquidité et d'autres risques de prix/de marché.

Dans les tableaux sur les risques qui suivent, l'actif net est défini comme étant l'« Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ».

Risque de concentration aux 31 août 2023 et 2022

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par le Mandat au 31 août 2023.

Le tableau qui suit présente les secteurs dans lesquels investissait le Mandat au 31 août 2022 et regroupe les titres par type d'actif, par secteur, par région ou par devise :

Au 31 août 2022

Répartition du portefeuille	% de l'actif net
Actions canadiennes	0,5
Actions internationales	
Brésil	8,5
Chine	27,9
Grèce	1,2
Hong Kong	2,3
Inde	14,9
Indonésie	0,9
Malaisie	1,4
Mexique	1,5
Pérou	0,9
Philippines	0,7
Qatar	0,8

Au 31 août 2022 (suite)

Répartition du portefeuille	% de l'actif net
Arabie saoudite	4,4
Afrique du Sud	3,2
Corée du Sud	13,3
Taiwan	11,4
Thaïlande	2,4
Royaume-Uni	1,2
Actifs (passifs) dérivés	(0,1)
Autres actifs, moins les passifs	2,7
Total	100,0

Risque de crédit

Les notes de crédit représentent un regroupement des notes accordées par divers fournisseurs de services externes et peuvent faire l'objet de modifications qui peuvent être importantes.

Voir l'inventaire du portefeuille pour connaître les contreparties aux contrats sur instruments dérivés de gré à gré, le cas échéant.

Aux 31 août 2023 et 2022, le Mandat ne détenait aucun placement important dans des titres de créance.

Risque de change

Les tableaux qui suivent indiquent les devises dans lesquelles la pondération du Mandat était importante aux 31 août 2023 et 2022, compte tenu de la valeur de marché des instruments financiers du Mandat (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie) et du capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant.

Au 31 août 2023

Devise (note 2o)	Risque de change total*	% de l'actif net
	(en milliers de dollars)	
HKD	45 085	20,2
TWD	27 807	12,4
KRW	26 308	11,8
USD	25 650	11,5
INR	25 512	11,4
BRL	11 057	4,9
CNY	9 233	4,1

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Mandat privé d'actions des marchés émergents CIBC

Au 31 août 2023 (suite)

Devise (note 2o)	Risque de change total* (en milliers de dollars)	% de l'actif net
SAR	8 559	3,8
MXN	7 415	3,3
EUR	4 349	1,9
THB	4 310	1,9
IDR	4 017	1,8
AED	3 919	1,8
QAR	1 284	0,6
TRY	1 175	0,5

* Les montants tiennent compte de la valeur comptable des éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme, le cas échéant).

Au 31 août 2022

Devise (note 2o)	Risque de change total* (en milliers de dollars)	% de l'actif net
HKD	37 713	22,1
KRW	21 666	12,7
TWD	19 132	11,2
INR	16 836	9,9
USD	14 328	8,4
CNY	11 084	6,5
BRL	9 559	5,6
SAR	7 513	4,4
ZAR	5 224	3,1
THB	3 876	2,3
MXN	2 480	1,5
MYR	2 477	1,5
GBP	2 010	1,2
EUR	1 907	1,1
IDR	1 400	0,8
QAR	1 244	0,7
PHP	1 071	0,6

* Les montants tiennent compte de la valeur comptable des éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme, le cas échéant).

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure l'actif net aux 31 août 2023 et 2022 aurait diminué ou augmenté si le dollar canadien s'était raffermi ou affaibli de 1 % par rapport à toutes les devises. Cette analyse suppose que toutes les autres variables sont demeurées inchangées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart peut être important.

	31 août 2023	31 août 2022
Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	2 073	1 595

Risque de taux d'intérêt

Aux 31 août 2023 et 2022, la majeure partie des actifs et passifs financiers du Mandat ne portaient pas intérêt et étaient à court terme; ainsi, le Mandat n'était pas grandement exposé aux risques de fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend du risque que le Mandat éprouve des difficultés à respecter ses engagements liés à des passifs financiers. Le Mandat est exposé aux rachats en trésorerie quotidiens de parts rachetables. Le Mandat conserve des liquidités suffisantes pour financer les rachats attendus.

À l'exception des contrats dérivés, le cas échéant, tous les passifs financiers du Mandat sont des passifs à court terme venant à échéance au plus tard 90 jours après la date de clôture.

Dans le cas des fonds qui détiennent des contrats dérivés dont la durée jusqu'à l'échéance excède 90 jours à partir de la date de clôture, des renseignements additionnels relatifs à ces contrats se trouvent dans les tableaux des dérivés qui suivent l'inventaire du portefeuille.

Autres risques de prix/de marché

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure l'actif net aux 31 août 2023 et 2022 aurait respectivement augmenté ou diminué si la valeur de l'indice ou des indices de référence du Mandat s'était raffermie ou affaiblie de 1 %. Cette variation est estimée d'après la corrélation historique entre le rendement des parts de catégorie Plus du Mandat et celui de l'indice ou des indices de référence du Mandat, d'après 36 points de données mensuels, selon leur disponibilité, reposant sur les rendements nets mensuels du Mandat. Cette analyse suppose que toutes les autres variables sont demeurées inchangées. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future et, par conséquent, l'incidence sur l'actif net peut être très différente.

Indice(s) de référence	Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	31 août 2023	31 août 2022
Indice MSCI des marchés émergents		1 519	2 002

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers

Les tableaux qui suivent présentent un sommaire des données utilisées aux 31 août 2023 et 2022 dans l'évaluation des actifs et des passifs financiers du Mandat, comptabilisés à la juste valeur :

Au 31 août 2023

Classement	Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)	Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)	Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
Actifs financiers				
Actions	47 068	171 251	–	218 319
Actifs dérivés	–	6	–	6
Total des actifs financiers	47 068	171 257	–	218 325
Passifs financiers				
Passifs dérivés	–	(75)	–	(75)
Total des passifs financiers	–	(75)	–	(75)
Total des actifs et des passifs financiers	47 068	171 182	–	218 250

(i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques

(ii) Autres données observables importantes

(iii) Données non observables importantes

Au 31 août 2022

Classement	Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)	Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)	Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
Actifs financiers				
Actions	27 200	138 961	–	166 161
Actifs dérivés	–	20	–	20
Total des actifs financiers	27 200	138 981	–	166 181
Passifs financiers				
Passifs dérivés	–	(172)	–	(172)
Total des passifs financiers	–	(172)	–	(172)
Total des actifs et des passifs financiers	27 200	138 809	–	166 009

(i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques

(ii) Autres données observables importantes

(iii) Données non observables importantes

Transfert d'actifs entre le niveau 1 et le niveau 2

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 découle du fait que ces titres ne sont plus négociés sur un marché actif.

	31 août 2023	31 août 2022
Juste valeur des actifs transférés du niveau 1 au niveau 2 au cours de la période (en milliers de dollars)	–	687

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 découle du fait que ces titres sont dorénavant négociés sur un marché actif.

Pour les périodes closes les 31 août 2023 et 2022, aucun transfert d'actifs ou de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 n'a eu lieu.

Mandat privé d'actions des marchés émergents CIBC

Rapprochement des variations des actifs et passifs financiers – niveau 3

Le tableau qui suit présente un rapprochement de toutes les variations des actifs et des passifs financiers de niveau 3 du début à la fin de la période.

Au 31 août 2023

	Actifs financiers	Actifs financiers	Total des actifs financiers	Total des passifs financiers	Total des actifs et des passifs financiers
	Titres à revenu fixe	Actions	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Solde au début de la période	-	-	-	-	-
Achats	-	1 109	1 109	-	1 109
Ventes	-	(1 244)	(1 244)	-	(1 244)
Transferts nets	-	-	-	-	-
Profits (pertes) réalisé(e)s	-	(65)	(65)	-	(65)
Variation de la plus-value (moins-value) latente	-	200	200	-	200
Solde à la fin de la période	-	-	-	-	-
Variation totale de la plus-value (moins-value) latente des actifs détenus à la fin de la période	-	(1 109)	(1 109)	-	(1 109)

Au 31 août 2022

	Actifs financiers	Actifs financiers	Total des actifs financiers	Total des passifs financiers	Total des actifs et des passifs financiers
	Titres à revenu fixe	Actions	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Solde au début de la période	-	-	-	-	-
Achats	-	3 017	3 017	-	3 017
Ventes	-	(1 137)	(1 137)	-	(1 137)
Transferts nets	-	8 220	8 220	-	8 220
Profits (pertes) réalisé(e)s	-	118	118	-	118
Variation de la plus-value (moins-value) latente	-	(10 218)	(10 218)	-	(10 218)
Solde à la fin de la période	-	-	-	-	-
Variation totale de la plus-value (moins-value) latente des actifs détenus à la fin de la période	-	(8 424)	(8 424)	-	(8 424)

Le gestionnaire a recours à différentes techniques d'évaluation et hypothèses pour déterminer la juste valeur des titres classés au niveau 3. Ces techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, de modèles de flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et qui reposent sur l'utilisation de données observables, telles que les cours indicatifs des courtiers, les coefficients sectoriels et les taux d'actualisation. Des variations importantes de la juste valeur des instruments financiers détenus par le Mandat peuvent découler de changements dans les données utilisées.

Notes des états financiers

Aux dates et pour les périodes présentées dans les états financiers (note 1)

1. Mandats privés CIBC (auparavant Mandats privés Renaissance) — Organisation des Mandats et périodes de présentation de l'information financière

Chacun des Mandats privés CIBC (auparavant Mandats privés Renaissance) (désignés individuellement, le *Mandat*, et collectivement, les *Mandats*) est une fiducie de fonds communs de placement, à l'exception du Mandat privé de revenu mondial équilibré d'actifs multiples CIBC (auparavant le Mandat privé de revenu mondial équilibré d'actifs multiples Renaissance), du Mandat privé mondial équilibré d'actifs multiples CIBC (auparavant le Mandat privé mondial équilibré d'actifs multiples Renaissance), du Mandat privé d'actions américaines neutre en devises CIBC (auparavant le Mandat privé d'actions américaines neutre en devises Renaissance) et du Mandat privé d'actions mondiales CIBC (auparavant le Mandat privé d'actions mondiales Renaissance), qui sont des fiducies d'investissement à participation unitaire. Les Mandats sont constitués en vertu des lois de l'Ontario et régis aux termes d'une déclaration de fiducie (désignée la *déclaration de fiducie*). Le siège social des Mandats est situé au 81 Bay Street, 20th Floor, CIBC Square, Toronto (Ontario) M5J 0E7.

Les Mandats sont gérés par Gestion d'actifs CIBC inc. (désignée le *gestionnaire*). Le gestionnaire est également le fiduciaire, l'agent chargé de la tenue des registres, le conseiller en valeurs et l'agent de transfert des Mandats.

Le 3 avril, le gestionnaire a changé le nom des Mandats de Mandats privés Renaissance à Mandats privés CIBC. Les nouvelles dénominations officielles des Mandats se trouvent ci-dessous. Chaque Mandat peut émettre un nombre illimité de catégories de parts et un nombre illimité de parts de chaque catégorie. À l'avenir, l'offre de toute catégorie d'un Mandat peut être révisée ou des catégories additionnelles peuvent être offertes. Le tableau qui suit présente les catégories de parts offertes par chaque Mandat :

	Mandat privé de revenu ultra court terme CIBC (auparavant le Mandat privé de revenu ultra court terme Renaissance)	Mandat privé de revenu fixe canadien CIBC (auparavant le Mandat privé de revenu fixe canadien Renaissance)	Mandat privé de revenu fixe multisectoriel CIBC (auparavant le Mandat privé de revenu fixe multisectoriel Renaissance)	Mandat privé d'obligations mondiales CIBC (auparavant le Mandat privé d'obligations mondiales Renaissance)	Mandat privé de revenu mondial équilibré d'actifs multiples CIBC (auparavant le Mandat privé de revenu mondial équilibré d'actifs multiples Renaissance)	Mandat privé mondial équilibré d'actifs multiples CIBC (auparavant le Mandat privé mondial équilibré d'actifs multiples Renaissance)	Mandat privé de revenu d'actions CIBC (auparavant le Mandat privé de revenu d'actions Renaissance)
Catégorie A	✓	✓		✓			✓
Catégorie Plus	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus T4		✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus T6		✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-H			✓				
Catégorie Plus-H T4			✓				
Catégorie Plus-H T6			✓				
Catégorie C		✓		✓			✓
Catégorie Plus-F	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-F T4		✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-F T6		✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-FH			✓				
Catégorie Plus-FH T4			✓				
Catégorie Plus-FH T6			✓				
Catégorie Plus-N	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-N T4		✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-N T6		✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-NH			✓				
Catégorie Plus-NH T4			✓				
Catégorie Plus-NH T6			✓				
Catégorie I		✓		✓			✓
Catégorie O	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie OH			✓				
Catégorie S			✓				
Catégorie SM	✓	✓		✓			✓
Catégorie SMH			✓				
	Mandat privé d'actions canadiennes CIBC (auparavant le Mandat privé d'actions canadiennes Renaissance)	Mandat privé d'actions américaines CIBC (auparavant le Mandat privé d'actions américaines Renaissance)	Mandat privé d'actions américaines neutre en devises CIBC (auparavant le Mandat privé d'actions américaines neutre en devises Renaissance)	Mandat privé d'actions internationales CIBC (auparavant le Mandat privé d'actions internationales Renaissance)	Mandat privé d'actions mondiales CIBC (auparavant le Mandat privé d'actions mondiales Renaissance)	Mandat privé d'actions des marchés émergents CIBC (auparavant le Mandat privé d'actions des marchés émergents Renaissance).	Mandat privé d'actifs réels CIBC (auparavant le Mandat privé d'actifs réels Renaissance)
Catégorie A	✓	✓		✓		✓	
Catégorie Plus	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus T4	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus T6	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-H		✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-H T4		✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-H T6		✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie C	✓	✓		✓		✓	
Catégorie Plus-F	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-F T4	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-F T6	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-FH		✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-FH T4		✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-FH T6		✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-N	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-N T4	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-N T6	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-NH		✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-NH T4		✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-NH T6		✓		✓	✓	✓	✓

Catégorie I	✓	✓		✓		✓	
Catégorie O	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie OH		✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie S							✓
Catégorie SM	✓	✓		✓		✓	✓
Catégorie SMH							

Chaque catégorie de parts peut exiger des frais de gestion et des frais d'administration fixes différents. Par conséquent, une valeur liquidative par part distincte est calculée pour chaque catégorie de parts.

Les parts de catégorie A sont offertes seulement aux investisseurs qui participent au programme Frontières. Ce programme investit dans divers Mandats qui forment un Portefeuille Frontières. Les parts de catégorie A sont offertes sans frais d'acquisition. Les investisseurs ne paient pas de commissions à l'achat de parts de catégorie A. Le 3 avril 2023, le programme Frontières a pris fin et le gestionnaire a fermé les parts de catégorie A des Mandats aux nouveaux achats et, depuis le 29 juin 2023, les actifs des porteurs de parts ont été transférés à la catégorie Plus et la catégorie A n'est plus active.

Les parts des catégories Plus, Plus T4 et Plus T6 sont offertes à tous les investisseurs uniquement selon l'option avec frais d'acquisition. Les investisseurs peuvent payer des frais d'acquisition qui sont négociables avec leur courtier à l'achat de parts des catégories Plus, Plus T4 et Plus T6.

Les parts des catégories Plus-F, Plus-F T4, Plus-F T6, Plus-FH, Plus-FH T4 et Plus-FH T6 (désignées collectivement, la *catégorie Plus-F*) sont offertes, sous réserve de certaines exigences à l'égard de l'investissement initial minimum, aux investisseurs qui participent à des programmes, tels que les clients des conseillers en valeurs rémunérés à l'acte, les clients ayant des comptes intégrés parrainés par des courtiers et ceux qui paient des honoraires annuels à leur courtier, ainsi qu'aux investisseurs clients ayant des comptes auprès d'un courtier à escompte (à condition que le courtier à escompte offre des parts de catégorie Plus-F sur sa plateforme). Plutôt que de payer des frais d'acquisition, les investisseurs achetant des parts de catégorie Plus-F peuvent payer des honoraires à leur courtier ou courtier à escompte pour leurs services. Nous ne payons pas de commissions de suivi à l'égard de ces catégories de parts, ce qui nous permet d'imputer des frais de gestion annuels moins élevés.

Les parts des catégories Plus-H, Plus-H T4, Plus-H T6, Plus-FH, Plus-FH T4, Plus-FH T6, Plus-NH, Plus-NH T4, Plus-NH T6 et OH (désignées individuellement, la *catégorie couverte*) ont respectivement les mêmes caractéristiques que les parts des catégories Plus, Plus T4, Plus T6, Plus-F, Plus-F T4, Plus-F T6, Plus-N, Plus-N T4, Plus-N T6 et O, sauf que chacune utilise des instruments dérivés comme des contrats de change à terme afin de couvrir le risque de change auquel est exposée la catégorie couverte.

Les parts de catégorie C sont offertes à tous les investisseurs sans frais d'acquisition. Les investisseurs ne paient pas de commissions à l'achat de parts de catégorie C.

Les parts de catégorie I sont offertes aux investisseurs qui participent à des programmes qui n'exigent pas le paiement de frais d'acquisition des parts par les investisseurs, ni de frais de service ou de commissions de suivi aux courtiers. Pour ces investisseurs, le gestionnaire facture séparément les frais de placement habituels et exige des frais de gestion réduits. Parmi les investisseurs potentiels, notons les clients des conseillers en valeurs « rémunérés à l'acte », les clients ayant des « comptes intégrés » parrainés par des courtiers et ceux qui paient des honoraires annuels à leur courtier plutôt que des frais d'acquisition découlant des opérations pour lesquelles le courtier ne reçoit pas de frais de service ni de commissions de suivi de la part du gestionnaire.

Les parts des catégories Plus-N, Plus-N T4 et Plus-N T6 sont offertes aux investisseurs qui ont conclu une entente avec le gestionnaire et le courtier. Les parts des catégories Plus-N, Plus-N T4 et Plus-N T6 ont habituellement pour objectif de facturer séparément les frais aux investisseurs lorsque le courtier ne reçoit pas de frais de service ni de commissions de suivi de la part du gestionnaire. Une commission de service de courtage liée aux parts des catégories Plus-N, Plus-N T4 et Plus-N T6 sera plutôt négociée entre l'investisseur et son courtier.

Les parts des catégories O et OH ne sont offertes qu'à certains investisseurs qui ont été approuvés par le gestionnaire, avec lequel ils ont conclu une convention relative à un compte de parts des catégories O ou OH ou dont le courtier ou le gestionnaire discrétionnaire offre des comptes gérés distinctement ou des programmes semblables et a conclu une convention relative à un compte de parts des catégories O ou OH avec le gestionnaire. Ces investisseurs, habituellement des sociétés de services financiers, dont le gestionnaire, se serviront des parts des catégories O ou OH des Mandats pour faciliter l'offre d'autres produits aux investisseurs. Aucuns frais de gestion ni aucune charge d'exploitation ne sont imputés aux Mandats à l'égard des parts des catégories O ou OH; plutôt, des frais de gestion négociés sont facturés directement par le gestionnaire aux porteurs de parts des catégories O et OH, ou selon leurs instructions, ou aux courtiers ou aux gestionnaires discrétionnaires au nom des porteurs de parts.

Les parts des catégories S, SM et SMH ne peuvent être achetées que par des fonds communs de placement, des services de répartition d'actifs ou des comptes sous gestion discrétionnaire offerts par le gestionnaire ou un membre de son groupe. Il n'y a pas de frais d'acquisition à verser à l'achat de parts de catégorie S. À la date de clôture, les catégories SM et SMH n'étaient pas actives.

La date à laquelle chaque Mandat a été créé aux termes d'une déclaration de fiducie (désignée la *date de création*) et la date à laquelle les parts de chaque catégorie de chaque Mandat ont été vendues au public pour la première fois (désignée la *date de début des activités*) sont indiquées à la note intitulée *Organisation du Mandat* des états de la situation financière.

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par chacun des Mandats au 31 août 2023. Les états de la situation financière sont présentés aux 31 août 2023 et 31 août 2022. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie de chaque Mandat sont établis pour les exercices clos les 31 août 2023 et 2022, sauf pour les Mandats ou les catégories créés au cours de l'un ou l'autre de ces exercices, auquel cas l'information présentée couvre la période qui s'étend de la date de création ou de la date de début des activités jusqu'au 31 août 2023 ou 2022.

Les présents états financiers ont été approuvés aux fins de publication par le gestionnaire le 1^{er} novembre 2023.

2. Sommaire des principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (désignées les *IFRS*) publiées par l'International Accounting Standards Board (désigné l'*IASB*).

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation selon le principe du coût historique. Cependant, chaque Mandat est une entité d'investissement, et essentiellement tous les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon les Normes comptables d'information financière (désignées les *IFRS*). Par conséquent, les méthodes comptables utilisées par les Mandats pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont conformes aux méthodes utilisées pour l'évaluation de la valeur liquidative aux fins des opérations avec les porteurs de parts. Pour l'application des *IFRS*, les présents états financiers comprennent des estimations et des hypothèses formulées par la direction qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif, du passif, des produits et des charges au cours des périodes de présentation de l'information financière. Toutefois, les circonstances existantes et les hypothèses peuvent changer en raison de changements sur les marchés ou de circonstances indépendantes de la volonté des Mandats. Ces changements sont pris en compte dans les hypothèses lorsqu'ils surviennent.

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle des Mandats (à moins d'indication contraire).

a) Instruments financiers

Classement et comptabilisation des instruments financiers

Selon l'*IFRS 9, Instruments financiers*, les Mandats classent les actifs financiers dans l'une de trois catégories en fonction du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Ces catégories sont les suivantes :

- *Coût amorti* – Actifs financiers détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie et où les flux de trésorerie contractuels des actifs correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêt (*critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels*). L'amortissement de l'actif est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- *Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global* (désignée la *JVAERG*) – Actifs financiers comme des titres de créance qui respectent le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et sont détenus dans le cadre d'un modèle économique ayant pour objectif de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers. Les profits et les pertes sont reclassés au résultat net lors de la décomptabilisation dans le cas de titres de créance, mais demeurent dans les autres éléments du résultat global dans le cas de titres de participation.
- *Juste valeur par le biais du résultat net* (désignée la *JVRN*) – Un actif financier est évalué à la *JVRN*, sauf s'il est évalué au coût amorti ou à la *JVAERG*. Les contrats sur instruments dérivés sont évalués à la *JVRN*. Les profits et pertes de tous les instruments classés à la *JVRN* sont comptabilisés au résultat net.

Notes des états financiers

Les passifs financiers sont classés à la JVRN lorsqu'ils satisfont à la définition de titres détenus à des fins de transaction ou lorsqu'ils sont désignés à la JVRN lors de la comptabilisation initiale en utilisant l'option de la juste valeur.

Le gestionnaire a évalué les modèles économiques des Mandats et a déterminé que les portefeuilles d'actifs et de passifs financiers des Mandats sont gérés et que leur performance est évaluée à la juste valeur, conformément aux stratégies de gestion du risque et de placement des Mandats; par conséquent, le classement et l'évaluation des actifs financiers se font à la JVRN.

Tous les Mandats ont l'obligation contractuelle de procéder à des distributions en espèces aux porteurs de parts. Par conséquent, l'obligation des Mandats relative à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables constitue un passif financier et est présentée au montant des rachats.

b) Gestion des risques

L'approche globale des Mandats en ce qui concerne la gestion des risques repose sur des lignes directrices officielles qui régissent l'ampleur de l'exposition à divers types de risques, y compris la diversification au sein des catégories d'actifs et les limites quant à l'exposition aux placements et aux contreparties. En outre, des instruments financiers dérivés peuvent servir à gérer l'exposition à certains risques. Le gestionnaire dispose également de divers contrôles internes pour surveiller les activités de placement des Mandats, notamment la surveillance de la conformité aux objectifs et aux stratégies de placement, aux directives internes et à la réglementation sur les valeurs mobilières. Se reporter à l'Annexe à l'inventaire du portefeuille de chaque Mandat pour connaître les informations précises sur les risques.

Juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur, laquelle est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Se reporter aux notes 3a à 3f pour l'évaluation de chaque type d'instrument financier détenu par les Mandats. La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Les Mandats utilisent le dernier cours négocié pour les actifs financiers et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Les Mandats classent les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (désigné le *niveau 1*), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (désigné le *niveau 3*). Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;

Niveau 2 : Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;

Niveau 3 : Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

Si des données d'entrée sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement dans la hiérarchie est déterminé en fonction de la donnée d'entrée du niveau le plus bas qui a une importance pour l'évaluation de la juste valeur. Le classement dans la hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs de chaque Mandat se trouve à l'Annexe à l'inventaire du portefeuille.

La valeur comptable de tous les actifs et passifs non liés aux placements s'approche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir l'utilisation de données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Le gestionnaire est responsable de l'exécution des évaluations de la juste valeur qui se trouvent dans les états financiers d'un Mandat, y compris les évaluations classées au niveau 3. Le gestionnaire obtient les cours de fournisseurs tiers de services d'évaluation des cours et ces cours sont mis à jour quotidiennement. Chaque date de clôture, le gestionnaire examine et approuve toutes les évaluations de la juste valeur classées au niveau 3. Un comité d'évaluation se réunit tous les trimestres afin d'examiner en détail les évaluations des placements détenus par les Mandats, dont les évaluations classées au niveau 3.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier, comme un titre à revenu fixe ou un contrat dérivé, ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a conclu avec le Mandat. La valeur des titres à revenu fixe et des dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille tient compte de la solvabilité de l'émetteur et correspond donc au risque maximal de crédit auquel les Mandats sont exposés.

Certains Mandats peuvent investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou par un gouvernement provincial canadien, des obligations de banques à charte ou de sociétés de fiducie canadiennes et du papier commercial assortis de notes de crédit reconnues. Le risque de défaut sur ces titres à revenu fixe à court terme est réputé faible, leur notation s'établissant principalement à A-1 (faible) ou à une note plus élevée (selon S&P Global Ratings, une division de S&P Global, ou selon une note équivalente accordée par un autre service de notation).

Les notes des obligations apparaissant dans la sous-section *Risque de crédit* de la section *Risques liés aux instruments financiers* des Mandats représentent des notes recueillies et publiées par des fournisseurs tiers reconnus. Ces notes utilisées par le gestionnaire, bien qu'obtenues de fournisseurs compétents et reconnus pour leurs services de notation d'obligations, peuvent différer de celles utilisées directement par le conseiller en valeurs. Les notes utilisées par le conseiller en valeurs pourraient être plus ou moins élevées que celles utilisées pour les informations à fournir concernant les risques dans les états financiers, conformément aux lignes directrices en matière de politique de placement du conseiller en valeurs.

Les Mandats peuvent participer à des opérations de prêt de titres. Le risque de crédit lié aux opérations de prêt de titres est limité, car la valeur de la trésorerie ou des titres détenus en garantie par les Mandats relativement à ces opérations correspond à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés. La garantie et les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché chaque jour ouvrable. De plus amples renseignements sur les garanties et les titres prêtés se trouvent aux notes des états de la situation financière et à la note 2k.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des taux de change. Cela vient du fait que les Mandats peuvent investir dans des titres libellés ou négociés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation des Mandats.

Risque de taux d'intérêt

Le prix d'un titre à revenu fixe augmente généralement lorsque les taux d'intérêt diminuent et baisse lorsque les taux d'intérêt augmentent. C'est ce qu'on appelle le risque de taux d'intérêt. Les prix des titres à revenu fixe à long terme fluctuent généralement davantage en réaction à des variations des taux d'intérêt que les prix des titres à revenu fixe à court terme. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme assortis d'une durée jusqu'à l'échéance de moins de un an, ces placements ne sont habituellement pas exposés à un risque important que leur valeur fluctue en réponse aux changements des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Risque d'illiquidité

Les Mandats sont exposés à des rachats en trésorerie quotidiens visant des parts rachetables. De façon générale, les Mandats conservent suffisamment de positions en trésorerie et en équivalents de trésorerie pour maintenir une liquidité appropriée. Toutefois, le risque d'illiquidité comprend également la capacité de vendre un actif au comptant facilement et à un prix équitable. Certains titres ne sont pas liquides en raison de restrictions juridiques sur leur revente, de la nature du placement ou simplement d'un manque d'acheteurs intéressés pour un titre ou un type de titre donné. Certains titres peuvent devenir moins liquides en raison de fluctuations de la conjoncture des marchés, comme des variations des taux d'intérêt ou la volatilité des marchés, qui pourraient empêcher un Mandat de vendre ces titres rapidement ou à un prix équitable. La difficulté à vendre des titres pourrait entraîner une perte ou une diminution du rendement pour le Mandat.

Autres risques de prix/de marché

Les autres risques de prix/de marché sont les risques que la valeur des placements fluctue en raison des variations de la conjoncture de marché. Plusieurs facteurs peuvent influencer sur les tendances du marché, comme l'évolution de la conjoncture économique, les variations de taux d'intérêt, les changements politiques et les catastrophes, comme les pandémies ou les désastres qui surviennent naturellement ou qui sont aggravés par les changements climatiques. Les pandémies comme la maladie à coronavirus 2019 (désignée la COVID-19) peuvent avoir une incidence négative sur les marchés mondiaux et le rendement du Mandat. Tous les placements sont exposés à d'autres risques de prix/de marché.

Conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine

L'intensification du conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine a entraîné une volatilité et une incertitude importantes dans les marchés des capitaux. Les pays membres de l'OTAN, de l'Union européenne et du G7, dont le Canada, ont imposé des sanctions sévères et coordonnées contre la Russie. Des mesures restrictives ont également été imposées par la Russie. Ces mesures ont donné lieu à des perturbations importantes des activités de placement et des entreprises exerçant des activités en Russie, et certains titres sont devenus non liquides ou ont vu leur valeur diminuer considérablement. L'incidence à long terme sur les normes géopolitiques, les chaînes d'approvisionnement et les évaluations des placements est incertaine.

Au 31 août 2023, les Mandats n'étaient pas exposés aux titres russes ou leur exposition correspondait à moins de 1 % de leur actif net. Il est impossible de déterminer si des mesures supplémentaires seront prises par les gouvernements ou de connaître l'incidence de ces mesures sur les économies, les entreprises et les marchés des capitaux à l'échelle mondiale. Comme la situation demeure instable, le gestionnaire continue de surveiller l'évolution de la situation ainsi que son incidence sur les stratégies de placement.

c) Opérations de placement, comptabilisation des produits et comptabilisation des profits (pertes) réalisé(e)s et latent(e)s

- i) Chaque achat ou vente d'un actif d'un portefeuille par un Mandat doit être pris en compte dans l'actif net dès que le calcul de l'actif net est effectué pour la première fois après la date à laquelle l'opération lie le Mandat.
- ii) Les intérêts aux fins de distribution présentés aux états du résultat global représentent le versement d'intérêts reçu par les Mandats et comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les Mandats n'amortissent pas les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, à l'exception des obligations zéro coupon qui sont amorties selon la méthode linéaire.
- iii) Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende.
- iv) Les opérations sur titres sont comptabilisées à la date de transaction. Les titres négociés en Bourse sont comptabilisés à la juste valeur établie selon le dernier cours, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Les titres de créance sont comptabilisés à la juste valeur, établie selon le dernier cours négocié sur le marché de gré à gré lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Les titres non cotés sont comptabilisés à la juste valeur au moyen de méthodes d'évaluation de la juste valeur déterminées par le gestionnaire dans l'établissement de la juste valeur.
- v) Les profits et pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés en fonction du coût moyen des placements correspondants, moins les coûts de transaction.
- vi) Le revenu de placement est la somme des revenus versés au Mandat qui proviennent des titres de fonds de placement détenus par le Mandat.
- vii) Les autres produits représentent la somme de tous les produits autres que ceux qui sont classés séparément dans les états du résultat global, moins les coûts de transaction.

d) Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans les états de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il y a une intention, soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Le cas échéant, des renseignements additionnels se trouvent au tableau *Conventions de compensation à l'Annexe à l'inventaire du portefeuille*. Cette annexe présente les dérivés de gré à gré qui peuvent faire l'objet d'une compensation.

e) Titres en portefeuille

Le coût des titres du Mandat est établi de la façon suivante : les titres sont acquis et vendus à un cours négocié pour établir la valeur de la position négociée. La valeur totale acquise représente le coût total du titre pour le Mandat. Lorsque des unités additionnelles d'un titre sont acquises, le coût de ces unités additionnelles est ajouté au coût total du titre. Lorsque des unités d'un titre sont vendues, le coût proportionnel des unités vendues est déduit du coût total du titre. Si le titre fait l'objet d'un remboursement de capital, ce dernier est déduit du coût total du titre. Cette méthode de suivi du coût du titre est connue sous l'appellation « méthode du coût moyen » et le coût total actuel d'un titre est désigné par l'expression « prix de base rajusté » ou « PBR » du titre. Les coûts de transaction engagés au moment des opérations sur portefeuille sont exclus du coût moyen des placements et sont constatés immédiatement au poste Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et présentés à titre d'élément distinct des charges dans les états financiers.

L'écart entre la juste valeur des titres et leur coût moyen, moins les coûts de transaction, représente la plus-value (moins-value) latente de la valeur des placements du portefeuille. La variation de la plus-value (moins-value) latente des placements pour la période visée est incluse dans les états du résultat global.

Les placements à court terme sont présentés à leur coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur, dans l'inventaire du portefeuille. Les intérêts courus sur les obligations sont présentés distinctement dans les états de la situation financière.

f) Opérations de change

La valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des Mandats, aux taux courants en vigueur à chaque date d'évaluation.

Les achats et les ventes de placements, ainsi que les produits et les charges, sont convertis en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Mandat, aux taux de change en vigueur à la date des opérations en question. Les profits ou les pertes de change sur les placements et les opérations donnant lieu à un revenu sont inscrits dans les états du résultat global, respectivement à titre de profit net (perte nette) réalisé(e) de change et à titre de revenu.

g) Contrats de change à terme

Les Mandats peuvent conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture ou autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

La variation de la juste valeur des contrats de change à terme est comprise dans les actifs dérivés et les passifs dérivés dans les états de la situation financière et constatée au poste Augmentation (diminution) de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés au cours de la période considérée dans les états du résultat global.

Le profit ou la perte découlant de l'écart entre la valeur du contrat de change à terme initial et la valeur de ce contrat à la clôture ou à la livraison est réalisé et comptabilisé à titre de profit net (perte nette) réalisé(e) de change pour les Mandats qui utilisent les contrats de change à terme à des fins de couverture ou à titre de profit (perte) sur dérivés pour les Mandats qui n'utilisent pas ces contrats à des fins de couverture.

h) Contrats à terme standardisés

Les Mandats peuvent conclure des contrats à terme standardisés à des fins de couverture ou autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Notes des états financiers

Les dépôts de garantie auprès des courtiers relativement aux contrats à terme standardisés sont inclus dans le montant de la marge dans les états de la situation financière. Toute variation du montant de la marge est réglée quotidiennement et incluse dans les montants à recevoir pour les titres en portefeuille vendus ou dans les montants à payer pour les titres en portefeuille achetés dans les états de la situation financière.

L'écart entre la valeur de règlement à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation et la valeur de règlement à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation précédente est constaté à titre de profit (perte) sur dérivés dans les états du résultat global.

i) Options

Les Mandats peuvent conclure des contrats d'option à des fins de couverture ou autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les primes versées sur les options d'achat et les options de vente position acheteur sont constatées dans les actifs dérivés et évaluées par la suite à la juste valeur dans les états de la situation financière. Lorsqu'une option d'achat position acheteur arrive à échéance, le Mandat subit une perte correspondant au coût de l'option. Pour une opération de liquidation, le Mandat réalise un profit ou une perte selon que le produit est supérieur ou inférieur au montant de la prime payée lors de l'achat.

À l'exercice d'une option d'achat position acheteur, le coût du titre acheté est majoré du montant de la prime payée au moment de l'achat.

Les primes touchées sur les options position vendeur sont constatées dans les passifs dérivés et évaluées par la suite à la juste valeur dans les états de la situation financière à titre de diminution initiale de la valeur des placements. Les primes reçues sur les options position vendeur qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont constatées à titre de profits réalisés et présentées au poste Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés dans les états du résultat global. Pour une opération de liquidation, si le coût pour dénouer l'opération est supérieur à la prime reçue, le Mandat comptabilise une perte réalisée. Par contre, si la prime reçue lorsque l'option a été vendue est supérieure au montant payé, le Mandat comptabilise un profit réalisé qui est présenté à titre de profit net (perte nette) à la vente de placements et de dérivés. Si une option de vente position vendeur est exercée, le coût du titre livré est réduit du montant des primes reçues au moment où l'option a été vendue.

j) Swaps

Les Mandats peuvent conclure des swaps à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Les Mandats peuvent conclure des swaps, soit au moyen d'échanges permettant la compensation et le règlement, soit avec des institutions financières désignées comme contreparties. Les swaps conclus avec des contreparties exposent les Mandats à un risque de crédit à l'égard des contreparties ou des garants. Les Mandats ne concluent des swaps qu'avec des contreparties ayant une notation désignée.

Le montant à recevoir (ou à payer) sur les swaps est constaté comme un actif dérivé ou un passif dérivé dans les états de la situation financière sur la durée de vie des contrats. Les profits latents sont présentés comme un actif et les pertes latentes, comme un passif dans les états de la situation financière. Un profit ou une perte réalisé est comptabilisé à la résiliation anticipée ou partielle et à l'échéance du swap, et est constaté à titre de profit (perte) sur dérivés. Toute variation du montant à recevoir (ou à payer) sur un swap est constatée comme une variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés dans les états du résultat global. Des renseignements sur les swaps en vigueur à la fin de la période figurent à la section *Actifs et passifs dérivés – swaps* de l'inventaire du portefeuille des Mandats applicables.

k) Prêt de titres

Un Mandat peut prêter des titres en portefeuille afin de dégager des revenus supplémentaires qui sont présentés dans les états du résultat global. Les actifs prêtés d'un Mandat ne peuvent dépasser 50 % de la juste valeur de l'actif de ce Mandat (compte non tenu du bien affecté en garantie des titres prêtés). Selon les exigences du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*, la garantie minimale permise est de 102 % de la valeur de marché des titres prêtés.

Une garantie peut se composer de ce qui suit :

- i) Trésorerie.
- ii) Titres admissibles.
- iii) Des lettres de crédit irrévocables émises par une institution financière canadienne qui n'est ni la contrepartie du Mandat dans l'opération ni une société du même groupe que celle-ci, pour autant que ses titres de créance notés comme dette à court terme par une agence de notation désignée, ou un membre du même groupe que l'agence de notation désignée, aient une notation désignée.
- iv) Les titres qui sont immédiatement convertibles en titres du même émetteur, de la même catégorie ou du même type et de la même durée que les titres prêtés, ou échangeables contre de tels titres.

La juste valeur des titres prêtés est établie à la clôture d'une date d'évaluation, et toute garantie additionnelle exigée est livrée au Mandat le jour ouvrable suivant. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille et figurent aux états de la situation financière, dans la valeur totale des placements (actifs financiers non dérivés), à la juste valeur. Le cas échéant, les opérations de prêt de titres d'un Mandat sont présentées dans la note intitulée *Prêt de titres* des états de la situation financière.

Selon le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*, il est nécessaire de présenter un rapprochement du revenu brut tiré des opérations de prêt de titres des Mandats et du revenu tiré des opérations de prêt de titres présenté dans les états du résultat global des Mandats. Le montant brut découlant des opérations de prêt de titres comprend les intérêts versés sur la garantie, les retenues d'impôt déduites, les honoraires payés à l'agent chargé des prêts des Mandats et le revenu tiré du prêt de titres reçu par les Mandats. S'il y a lieu, le rapprochement se trouve dans les notes des états du résultat global des Mandats.

l) Prises en pension de titres

Les soldes de trésorerie non investis peuvent être investis dans des opérations de prise en pension de titres.

Dans le cadre de prises en pension de titres, des titres gouvernementaux canadiens ou provinciaux sont achetés d'une contrepartie qui accepte de racheter les titres à un prix plus élevé à une date future déterminée. La différence de prix est présentée à titre de revenus d'intérêt. Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie ne s'acquitte pas de son obligation de racheter le titre. Le risque est géré par le recours à des contreparties jugées acceptables par le gestionnaire et par la réception des titres comme garantie. La valeur de la garantie doit correspondre à au moins 102 % de la valeur marchande quotidienne de la trésorerie investie. Toutes les prises en pension de titres en cours à la fin de la période sont présentées à l'inventaire du portefeuille.

m) Mandats à catégories multiples

Chaque Mandat peut émettre un nombre illimité de catégories de parts. Les gains ou les pertes en capital réalisés ou latents, les produits et les charges communes (autres que les frais d'administration fixes et les frais de gestion) du Mandat sont attribués aux porteurs de parts chaque date d'évaluation proportionnellement à la valeur liquidative respective du jour précédent, laquelle tient compte des opérations effectuées par le porteur de parts ce jour-là, pour chaque catégorie de parts à la date de l'attribution. Les frais d'administration fixes et les frais de gestion n'ont pas besoin d'être attribués.

n) Prêts et créances, autres actifs et passifs

Les prêts et créances et autres actifs et passifs sont comptabilisés au coût, qui s'approche de leur juste valeur, à l'exception de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables qui est présenté à la valeur de rachat.

o) Légende des abréviations

Voici les abréviations (conversion de devises et autres) qui peuvent être utilisées dans l'inventaire du portefeuille :

Abréviation des devises

AED – Dirham des Émirats arabes unis	JPY – Yen japonais
ARS – Peso argentin	KES – Shilling kényan
AUD – Dollar australien	KRW – Won sud-coréen
BRL – Réal brésilien	MXN – Peso mexicain
CAD – Dollar canadien	MYR – Ringgit malais
CHF – Franc suisse	NOK – Couronne norvégienne
CLP – Peso chilien	NZD – Dollar néo-zélandais
CNY – Renminbi chinois	PHP – Peso philippin
COP – Peso colombien	PLN – Zloty polonais
CZK – Couronne tchèque	RON – Leu roumain
DKK – Couronne danoise	RUB – Rouble russe
EUR – Euro	SEK – Couronne suédoise
GBP – Livre sterling	SGD – Dollar de Singapour
HKD – Dollar de Hong Kong	THB – Baht thaïlandais
HUF – Forint hongrois	TRY – Nouvelle livre turque
IDR – Rupiah indonésienne	TWD – Dollar de Taïwan
ILS – Shekel israélien	USD – Dollar américain
INR – Roupie indienne	ZAR – Rand sud-africain

Autres abréviations

CAAÉ – Certificat américain d'actions étrangères	iUnits – Parts indicelles
CDA – Certificats de dépôt autrichien	LEPOs – Options de vente à bas prix d'exercice
OVC – Obligation à valeur conditionnelle internationale	MSCI – Indice Morgan Stanley Capital
FNB – Fonds négocié en Bourse	OPALS – Portefeuilles optimisés sous forme de titres cotés
CIAÉ – Certificat international d'actions étrangères	PERLES – Rendement lié à des titres participatifs
IPN – Billet de participation internationale	FPI – Fiducie de placement immobilier
iShares – Actions indicelles	CSAÉ – Certificat suédois d'actions étrangères

p) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part de chaque catégorie est obtenue en divisant l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions), présentée dans les états du résultat global, par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

3. Évaluation des placements

La date d'évaluation (désignée la *date d'évaluation*) d'un Mandat correspond à un jour ouvrable du siège social du gestionnaire. Le gestionnaire peut, à son gré, fixer d'autres dates d'évaluation. La valeur des placements ou des actifs d'un Mandat est calculée comme suit :

a) Trésorerie et autres actifs

La trésorerie, les débiteurs, les dividendes à recevoir, les distributions à recevoir et les intérêts à recevoir sont évalués à la juste valeur ou à leur coût comptabilisé, plus ou moins les variations de change survenues entre le moment où l'actif a été comptabilisé par le Mandat et la date d'évaluation actuelle, qui se rapproche de la juste valeur.

Les placements à court terme (instruments du marché monétaire) sont évalués à la juste valeur.

b) Obligations, débetures et autres titres de créance

Les obligations, débetures et autres titres de créance sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours fourni par un fournisseur reconnu à la clôture des opérations à une date d'évaluation donnée, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour, le gestionnaire déterminera alors le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

c) Titres cotés en Bourse, titres non cotés en Bourse et juste valeur des titres étrangers

Les titres cotés ou négociés en Bourse sont évalués à la juste valeur selon le dernier cours, lorsque le dernier cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour, ou, s'il n'y a pas de cours négocié en Bourse ou lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour et dans le cas de titres négociés sur un marché de gré à gré, à la juste valeur telle qu'elle est déterminée par le gestionnaire comme base d'évaluation appropriée. Dans un tel cas, une juste valeur est établie par le gestionnaire pour déterminer la valeur actuelle. Si des titres sont intercotés ou négociés sur plus d'une Bourse ou d'un marché, le gestionnaire a recours au marché principal ou à la Bourse principale pour déterminer la juste valeur de ces titres.

La juste valeur des parts de chaque fonds commun de placement dans lequel un Mandat investit est établie au moyen de la valeur liquidative la plus récente déterminée par le fiduciaire ou le gestionnaire du fonds commun de placement à la date d'évaluation.

Les titres non cotés en Bourse sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours tel qu'il est fixé par un courtier reconnu, ou le gestionnaire peut décider d'un prix qui reflète plus précisément la juste valeur de ces titres, s'il estime que le dernier cours ne reflète pas la juste valeur.

L'évaluation à la juste valeur est conçue pour éviter les cours périmés et pour fournir une juste valeur plus exacte, et elle peut servir de dissuasion contre les opérations nuisibles à court terme ou excessives effectuées dans le Mandat. Lorsque des titres cotés ou négociés en Bourse ou sur un marché qui ferme avant les marchés ou les Bourses d'Amérique du Nord ou d'Amérique du Sud sont évalués par le gestionnaire à leur juste valeur marchande, plutôt qu'à leurs cours cotés ou publiés, les cours des titres utilisés pour calculer l'actif net ou la valeur liquidative du Mandat peuvent différer des cours cotés ou publiés de ces titres.

d) Dérivés

Les positions longues sur options, les titres assimilables à des titres de créance et les bons de souscription inscrits sont évalués à la juste valeur au moyen du dernier cours inscrit à leur Bourse principale ou fourni par un courtier reconnu pour ces titres, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour et la notation de chaque contrepartie (attribuée par Standard & Poor's, division de McGraw-Hill Financial, Inc.) est égale ou supérieure à la notation désignée minimale.

Lorsqu'une option est vendue par un Mandat, la prime qu'il reçoit est comptabilisée en tant que passif évalué à un montant égal à la valeur actuelle de l'option qui aurait pour effet de liquider la position. La différence résultant d'une réévaluation est considérée comme un profit ou une perte latent(e) sur placement; le passif est déduit lors du calcul de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Mandat. Les titres visés par une option de vente, le cas échéant, sont évalués de la façon décrite ci-dessus pour les titres cotés.

Les contrats à terme standardisés, les contrats à terme et les swaps sont évalués à la juste valeur selon le profit ou la perte, le cas échéant, qui serait réalisé(e) à la date d'évaluation, si la position dans les contrats à terme standardisés, les contrats à terme ou les swaps était liquidée.

La marge payée ou déposée à l'égard de swaps et de contrats à terme est inscrite comme un débiteur, et une marge constituée d'actifs autres que la trésorerie est désignée comme détenue à titre de sûreté.

Les autres instruments dérivés et les marges sont évalués à la juste valeur d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur juste valeur.

e) Titres à négociation restreinte

Les titres à négociation restreinte acquis par un Mandat sont évalués à la juste valeur d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur juste valeur.

Notes des états financiers

f) Autres titres

Tous les autres placements des Mandats sont évalués à la juste valeur conformément aux lois des autorités canadiennes en valeurs mobilières, le cas échéant, au moyen de techniques d'évaluation à la juste valeur qui reflètent plus précisément la valeur actuelle établie par le gestionnaire.

Le gestionnaire établit la valeur d'un titre ou d'un autre bien d'un Mandat pour lequel aucun cours n'est disponible ou pour lequel le cours ne reflète pas adéquatement la juste valeur en l'évaluant à sa juste valeur. Dans de tels cas, la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation à la juste valeur qui reflètent plus précisément la juste valeur établie par le gestionnaire.

4. Participations dans les fonds sous-jacents

Les Mandats peuvent investir dans d'autres fonds d'investissement (désignés les *fonds sous-jacents*). Chaque fonds sous-jacent investit dans un portefeuille d'actifs dans le but de réaliser des rendements sous forme de revenu de placement et une plus-value du capital pour le compte de ses porteurs de parts. Chaque fonds sous-jacent finance ses activités surtout par l'émission de parts rachetables, lesquelles sont remboursables au gré du porteur de parts et donnent droit à la quote-part de l'actif net du fonds sous-jacent. Les participations des Mandats dans les fonds sous-jacents détenues sous forme de parts rachetables sont présentées à l'inventaire du portefeuille à la juste valeur, ce qui représente l'exposition maximale des Mandats à ces placements. Les participations des Mandats dans les fonds sous-jacents à la fin de l'exercice précédent sont présentées à la section *Risques liés aux instruments financiers – Risque de concentration* dans l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille*. Les distributions tirées des fonds sous-jacents sont inscrites à l'état du résultat global à titre de revenu de placement. Les profits (pertes) réalisés(e)s et la variation des profits (pertes) latent(e)s provenant des fonds sous-jacents sont également présentés aux états du résultat global. Les Mandats ne fournissent pas d'autre soutien important aux fonds sous-jacents que ce soit d'ordre financier ou autre.

Le cas échéant, le tableau *Participations dans des fonds sous-jacents* est présenté dans l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille* et fournit des renseignements supplémentaires sur les placements des Mandats dans les fonds sous-jacents lorsque les participations représentent plus de 20 % de chacun des fonds sous-jacents.

5. Parts rachetables émises et en circulation

Chaque Mandat est autorisé à détenir un nombre illimité de catégories de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque catégorie. Les parts en circulation représentent l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables des Mandats. Chaque part est sans valeur nominale, et la valeur de chaque part correspond à la valeur liquidative qui est déterminée chaque date d'évaluation. Le règlement du coût des parts émises est effectué conformément aux lois des autorités canadiennes en valeurs mobilières applicables au moment de l'émission. Les distributions effectuées par les Mandats et réinvesties par les porteurs de parts en parts additionnelles sont également considérées comme des parts rachetables émises par les Mandats.

Les parts sont rachetées à la valeur de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part de chaque catégorie de parts du Mandat. Le droit de faire racheter des parts d'un Mandat peut être suspendu sur approbation des autorités canadiennes en valeurs mobilières ou lorsque la négociation normale est suspendue à une Bourse de valeurs, d'options ou de contrats à terme au Canada ou à l'étranger où sont négociés les titres ou les instruments dérivés qui constituent plus de 50 % de la valeur ou de l'exposition sous-jacente du total de l'actif du Mandat, à l'exclusion du passif du Mandat, et lorsque ces titres ou ces instruments dérivés ne sont pas négociés à une autre Bourse qui représente une option raisonnablement pratique pour le Mandat, ou si, dans le cas du Mandat privé d'actions américaines neutre en devises CIBC (*auparavant le Mandat privé d'actions américaines neutre en devises Renaissance*), le fonds sous-jacent dont il suit le rendement a suspendu les rachats. Les Mandats ne sont pas soumis, en vertu de règles externes, à des exigences concernant leur capital.

Le capital reçu par les Mandats est utilisé dans le cadre du mandat de placement des Mandats. Cela peut inclure, pour tous les Mandats, la capacité d'avoir les liquidités nécessaires pour répondre aux besoins de rachat de parts à la demande des porteurs de parts.

La variation des parts émises et en circulation pour les exercices clos les 31 août 2023 et 2022 est présentée dans les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

6. Frais de gestion, frais d'administration fixes et charges d'exploitation

Les frais de gestion sont fondés sur la valeur liquidative des Mandats, sont calculés quotidiennement et payés mensuellement. Les frais de gestion sont payés au gestionnaire en contrepartie de la prestation de services de gestion, de placement et de conseil liés aux portefeuilles ou de dispositions prises pour la prestation de ces services. Les frais de publicité et de promotion, les charges indirectes liées aux activités du gestionnaire, les commissions de suivi et les honoraires des sous-conseillers en valeurs sont payés par le gestionnaire à partir des frais de gestion reçus des Mandats.

Les frais de gestion annuels maximum exprimés en pourcentage de la valeur liquidative moyenne pour chaque catégorie de parts du Mandat sont présentés dans la note *Taux maximum des frais de gestion facturables* des états du résultat global. Pour les parts des catégories O et OH, les frais de gestion négociés sont payés par les porteurs de parts, ou selon leurs instructions, ou par les courtiers ou les gestionnaires discrétionnaires au nom des porteurs de parts.

Le gestionnaire paie les charges d'exploitation des Mandats (autres que les frais des fonds) relativement à chaque catégorie de parts émises, à l'exception des parts de catégories O et OH, en contrepartie du paiement, par les Mandats, de frais d'administration fixes au gestionnaire relativement à ces catégories de parts (désignés les *frais d'administration fixes*). Le gestionnaire paie les charges d'exploitation du Mandat qui ne sont pas des frais des fonds attribués aux parts de catégories O et OH du Mandat. Les charges d'exploitation (autres que les frais des fonds) peuvent comprendre, sans s'y limiter, les charges d'exploitation et les frais d'administration; les frais réglementaires; les honoraires des auditeurs et les frais juridiques; les honoraires du fiduciaire, les frais de garde et de dépôt et les honoraires des agents; et les frais de service aux investisseurs et les frais liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus, aux aperçus des fonds et aux autres rapports. Les frais d'administration fixes correspondront à un pourcentage précisé de la valeur liquidative de chaque catégorie de parts des Mandats, calculés et accumulés chaque jour et payés chaque mois. Les frais d'administration fixes facturés à chaque catégorie des Mandats sont présentés à la note intitulée *Frais d'administration fixes* des états du résultat global. Les frais d'administration fixes payables par les Mandats pourraient, au cours d'une période donnée, être supérieurs ou inférieurs aux dépenses que nous engageons dans le cadre de la prestation des services aux Mandats.

Outre les frais de gestion et les frais d'administration fixes, les Mandats sont responsables des frais des fonds, qui comprennent, sans s'y limiter, l'ensemble des frais et charges relatifs au comité d'examen indépendant et les dépenses relatives aux emprunts et aux intérêts. Les frais d'opération, qui peuvent comprendre les frais de courtage, les marges, les commissions et les autres frais d'opération sur valeurs mobilières, sont également payés par les Mandats.

Le gestionnaire peut, dans certains cas, renoncer à la totalité ou à une partie des frais d'administration fixes payés par les Mandats. La décision de renoncer aux frais d'administration fixes ou de les absorber en totalité ou en partie est à la discrétion du gestionnaire et cette décision pourrait se poursuivre indéfiniment ou être résiliée en tout temps sans préavis aux porteurs de parts. Les charges d'exploitation, qu'elles soient payables par le gestionnaire ou par les Mandats dans le cadre des frais des fonds, peuvent comprendre des services fournis par le gestionnaire ou les membres de son groupe.

Les frais d'administration fixes pris en charge par le gestionnaire ou les frais de gestion auxquels il a renoncé sont présentés dans les états du résultat global.

Dans certains cas, le gestionnaire peut imputer des frais de gestion à un Mandat qui sont inférieurs aux frais de gestion qu'il a le droit d'exiger de certains investisseurs dans un Mandat. L'écart dans le montant des frais de gestion est payé par le Mandat aux investisseurs concernés à titre de distribution de parts additionnelles (désignées les *distributions des frais de gestion*) du Mandat.

Les distributions des frais de gestion sont négociables entre le gestionnaire et l'investisseur et dépendent principalement de l'importance du placement de l'investisseur dans le Mandat. Les distributions des frais de gestion versées aux investisseurs admissibles n'ont pas d'incidence négative sur le Mandat ou sur tout autre investisseur du Mandat. Le gestionnaire peut augmenter ou diminuer le montant des distributions des frais de gestion pour certains investisseurs de temps à autre.

Lorsqu'un Mandat investit dans des parts d'un fonds sous-jacent, le Mandat ne verse pas en double des frais de gestion sur la partie de ses actifs qu'il investit dans des parts du fonds sous-jacent. En outre, le Mandat ne verse pas en double des frais d'acquisition ou des frais de rachat à l'égard de l'achat ou du rachat par ce dernier de parts du fonds sous-jacent. Certains fonds sous-jacents détenus par les Mandats peuvent offrir des distributions des frais de gestion. Ces distributions des frais de gestion d'un fonds sous-jacent seront versées comme il est exigé pour les versements de distributions imposables par un Mandat. Le gestionnaire d'un fonds sous-jacent peut, dans certains cas, renoncer à une partie des frais de gestion d'un fonds sous-jacent ou prendre en charge une partie des charges d'exploitation de ce dernier.

7. Impôt sur le résultat et retenues d'impôt

Tous les Mandats, à l'exception du Mandat privé de revenu mondial équilibré d'actifs multiples CIBC (*auparavant le Mandat privé de revenu mondial équilibré d'actifs multiples Renaissance*), du Mandat privé mondial équilibré d'actifs multiples CIBC (*auparavant le Mandat privé mondial équilibré d'actifs multiples Renaissance*), du Mandat privé d'actions américaines neutre en devises CIBC (*auparavant le Mandat privé d'actions américaines neutre en devises Renaissance*) et du Mandat privé d'actions mondiales CIBC (*auparavant le Mandat privé d'actions mondiales Renaissance*), qui sont des fiducies d'investissement à participation unitaire, sont des fiducies de fonds communs de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La tranche de leur revenu net et des gains en capital nets réalisés distribuée aux porteurs de parts n'est pas assujettie à l'impôt sur le résultat. De plus, pour tous les Mandats, à l'exception de ceux qui ne sont pas admissibles à titre de fiducies de fonds communs de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), l'impôt sur le résultat payable sur les gains en capital nets réalisés non distribués est remboursable en fonction d'une formule établie lorsque les parts des Mandats sont rachetées. Une partie suffisante du revenu net et des gains en capital nets réalisés des Mandats a été ou sera distribuée aux porteurs de parts de sorte qu'aucun impôt n'est payable par les Mandats et, par conséquent, aucune provision pour impôt sur le résultat n'a été constituée dans les états financiers. À l'occasion, un Mandat peut verser des distributions qui dépassent le revenu net et les gains en capital nets qu'il a réalisés. Cette distribution excédentaire est désignée à titre de remboursement de capital et n'est pas imposable entre les mains des porteurs de parts. Cependant, un remboursement de capital réduit le prix moyen des parts des porteurs de parts aux fins fiscales.

Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant pendant 20 ans.

Aux fins de l'impôt sur le résultat, les pertes en capital peuvent être reportées en avant indéfiniment et déduites des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Le cas échéant, les pertes en capital nettes et les pertes autres qu'en capital d'un Mandat sont présentées en dollars canadiens dans la note *Pertes en capital nettes et pertes autres qu'en capital* des états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

L'année d'imposition du Mandat privé de revenu mondial équilibré d'actifs multiples CIBC (*auparavant le Mandat privé de revenu mondial équilibré d'actifs multiples Renaissance*), du Mandat privé mondial équilibré d'actifs multiples CIBC (*auparavant le Mandat privé mondial équilibré d'actifs multiples Renaissance*), du Mandat privé d'actions américaines neutre en devises CIBC (*auparavant le Mandat privé d'actions américaines neutre en devises Renaissance*) et du Mandat privé d'actions mondiales CIBC (*auparavant le Mandat privé d'actions mondiales Renaissance*) se termine le 31 décembre. Pour tous les autres Mandats, l'année d'imposition se termine le 15 décembre.

Les Mandats sont actuellement assujettis à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays. Ces produits et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

8. Commissions de courtage et honoraires

Le total des commissions versées par les Mandats aux courtiers relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Mandat. Lors de l'attribution des activités de courtage, le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs des Mandats peuvent se tourner vers la prestation de biens et de services par le courtier ou un tiers, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres (désignés, dans l'industrie, *rabais de courtage*). Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs des Mandats à prendre des décisions en matière de placement pour les Mandats ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom des Mandats. Les services sont fournis par le courtier qui effectue la négociation ou par un tiers et payés par ce courtier. Le total des rabais de courtage versés par les Mandats aux courtiers est présenté dans la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Mandat.

Les opérations relatives à des titres à revenu fixe, à d'autres titres et à certains produits dérivés (y compris les contrats à terme) sont effectuées sur le marché de gré à gré, où les participants agissent à titre de mandants. Ces titres sont généralement négociés en fonction du solde net et ne comportent habituellement pas de commissions de courtage, mais comprennent, en règle générale, une marge (soit la différence entre le cours acheteur et le cours vendeur du titre du marché applicable).

Les marges associées à la négociation de titres à revenu fixe et à certains produits dérivés (y compris les contrats à terme) ne peuvent être déterminées et, pour cette raison, ne sont pas incluses dans les montants. En outre, les rabais de courtage ne comprennent que la valeur des services de recherche et d'autres services fournis par un tiers au conseiller en valeurs et aux sous-conseillers en valeurs, la valeur des services fournis aux sous-conseillers en valeurs par le courtier ne pouvant être déterminée. Quand ces services sont offerts à plus d'un Mandat, les coûts sont répartis entre ces Mandats en fonction du nombre d'opérations ou d'autres facteurs justes, tels qu'ils sont déterminés par le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs.

9. Opérations entre parties liées

Les rôles et responsabilités de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (désignée la *Banque CIBC*) et des membres de son groupe, en ce qui a trait aux Mandats, se résument comme suit et sont assortis des frais et honoraires (collectivement, désignés les *frais*) décrits ci-après. Les Mandats peuvent détenir des titres de la Banque CIBC. La Banque CIBC et les membres de son groupe peuvent également prendre part à des placements d'émetteurs ou accorder des prêts à des émetteurs dont les titres peuvent figurer dans le portefeuille des Mandats, qui ont conclu des opérations d'achat ou de vente de titres auprès des Mandats en agissant à titre de mandant, qui ont conclu des opérations d'achat ou de vente de titres auprès des Mandats au nom d'un autre fonds d'investissement géré par la Banque CIBC ou un membre de son groupe ou qui ont agi à titre de contrepartie dans les opérations sur dérivés. Les frais de gestion à payer et les autres charges à payer inscrits aux états de la situation financière sont généralement payables à une partie liée du Mandat.

Gestionnaire, fiduciaire, conseiller en valeurs et sous-conseiller en valeurs des Mandats

Gestion d'actifs CIBC inc. (désignée *GACI*), filiale en propriété exclusive de la Banque CIBC, agit en qualité de gestionnaire, de fiduciaire et de conseiller en valeurs de chacun des Mandats.

En outre, le gestionnaire prend les dispositions nécessaires relativement aux services administratifs des Mandats (autres que les services de publicité et services promotionnels qui relèvent du gestionnaire), aux services juridiques, aux services aux investisseurs et aux frais liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus et aux autres rapports. Le gestionnaire est l'agent comptable des registres et l'agent des transferts des Mandats et fournit tous les autres services administratifs requis par les Mandats ou en assure la prestation. Le gestionnaire paie les charges d'exploitation des Mandats (autres que les frais des fonds) qui peuvent comprendre, sans s'y limiter, les charges d'exploitation et les frais d'administration; les frais réglementaires; les honoraires des auditeurs et les frais juridiques; les honoraires du fiduciaire, les frais de garde et de dépôt et les honoraires des agents; et les frais de service aux investisseurs et les frais liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus, aux aperçus des fonds et aux autres rapports, en contrepartie du paiement, par le Mandat, de frais d'administration fixes au gestionnaire. La valeur (incluant toutes les taxes applicables) des frais d'administration fixes que le gestionnaire a reçus du Mandat est présentée dans les états du résultat global à titre de frais d'administration fixes.

Ententes et rabais de courtage

Le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs prennent des décisions, notamment sur la sélection des marchés et des courtiers ainsi que sur la négociation des commissions, en ce qui a trait à l'acquisition et à la vente de titres en portefeuille, à certains produits dérivés et à l'exécution des opérations sur portefeuille. Les activités de courtage peuvent être attribuées par les sous-conseillers à Marchés mondiaux CIBC inc. et à CIBC World Markets Corp., toutes deux filiales de la Banque CIBC. Le total des commissions versées aux courtiers liés relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Mandat.

Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp. peuvent aussi réaliser des marges à la vente de titres à revenu fixe, d'autres titres et de certains produits dérivés aux Mandats. Les courtiers, y compris Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp., peuvent fournir des biens et des services, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres, au conseiller en valeurs ou aux sous-conseillers en valeurs qui traitent les opérations de courtage par leur entremise (désignés, dans l'industrie, *rabais de courtage*). Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs à prendre des décisions en matière de placement pour les Mandats ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom des Mandats. Les services sont fournis par le courtier qui effectue la négociation ou par un tiers et payés par ce courtier. Comme le prévoient les conventions du conseiller en valeurs et des sous-conseillers en valeurs, ces rabais de courtage sont conformes aux lois applicables. Les frais de garde directement liés aux opérations sur portefeuille engagés par un Mandat, ou une partie du Mandat, pour lequel GACI est le conseiller sont payés par GACI ou encore par le courtier ou les courtiers à la demande de GACI. Le total des rabais de courtage versés par les Mandats aux courtiers liés est présenté dans la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Mandat.

Notes des états financiers

Dépositaire

La Compagnie Trust CIBC Mellon est le dépositaire des Mandats (désignée le *dépositaire*). Le dépositaire détient les liquidités et les titres pour les Mandats et s'assure que ces actifs sont conservés séparément des autres liquidités ou titres qu'il peut détenir. Le dépositaire fournit également d'autres services aux Mandats, notamment la tenue des dossiers et le traitement des opérations de change. Les frais et les marges pour les services rendus par le dépositaire sont payés par le gestionnaire en contrepartie de l'imputation par les Mandats de frais d'administration fixes. La Banque CIBC détient une participation de 50 % dans le dépositaire.

Fournisseur de services

La Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon (désignée *STM CIBC*) fournit certains services aux Mandats, y compris des services de comptabilité, d'information financière, de prêts de titres et d'évaluation de portefeuille. La Banque CIBC détient indirectement une participation de 50 % dans STM CIBC. Le gestionnaire paie les frais de garde (incluant toutes les taxes applicables) à la Compagnie Trust CIBC Mellon, et les frais de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille (incluant toutes les taxes applicables) sont payés à STM CIBC, et le gestionnaire facture des frais d'administration fixes aux Mandats. Le cas échéant, des honoraires liés aux prêts de titres sont déduits des produits reçus par les Mandats.

10. Opérations de couverture

Certains titres libellés en devises ont fait l'objet d'une couverture totale ou partielle à l'aide de contrats de change à terme dans le cadre des stratégies de placement des Mandats. Ces couvertures sont indiquées par un numéro de référence dans l'inventaire du portefeuille et un numéro de référence correspondant dans le tableau *Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme*.

11. Garantie sur certains dérivés visés

Des placements à court terme peuvent être utilisés comme garantie pour des contrats à terme standardisés ou des swaps en cours auprès de courtiers.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux porteurs de parts de

Mandat privé de revenu ultra court terme CIBC (*auparavant Mandat privé de revenu ultra court terme Renaissance*)

Mandat privé de revenu fixe canadien CIBC (*auparavant Mandat privé de revenu fixe canadien Renaissance*)

Mandat privé de revenu fixe multisectoriel CIBC (*auparavant Mandat privé de revenu fixe multisectoriel Renaissance*)

Mandat privé d'obligations mondiales CIBC (*auparavant Mandat privé d'obligations mondiales Renaissance*)

Mandat privé de revenu mondial équilibré d'actifs multiples CIBC (*auparavant Mandat privé de revenu mondial équilibré d'actifs multiples Renaissance*)

Mandat privé mondial équilibré d'actifs multiples CIBC (*auparavant Mandat privé mondial équilibré d'actifs multiples Renaissance*)

Mandat privé de revenu d'actions CIBC (*auparavant Mandat privé de revenu d'actions Renaissance*)

Mandat privé d'actions canadiennes CIBC (*auparavant Mandat privé d'actions canadiennes Renaissance*)

Mandat privé d'actions américaines CIBC (*auparavant Mandat privé d'actions américaines Renaissance*)

Mandat privé d'actions américaines neutre en devises CIBC (*auparavant Mandat privé d'actions américaines neutre en devises Renaissance*)

Mandat privé d'actions internationales CIBC (*auparavant Mandat privé d'actions internationales Renaissance*)

Mandat privé d'actions mondiales CIBC (*auparavant Mandat privé d'actions mondiales Renaissance*)

Mandat privé d'actions des marchés émergents CIBC (*auparavant Mandat privé d'actions des marchés émergents Renaissance*)

Mandat privé d'actifs réels CIBC (*auparavant Mandat privé d'actifs réels Renaissance*)

(collectivement, les « Mandats »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers des Mandats, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 août 2023 et 2022 et les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes closes à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière des Mandats aux 31 août 2023 et 2022 ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour les périodes closes à ces dates conformément aux Normes internationales d'information financière (désignées les *IFRS*).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants des Mandats conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement des Mandats. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement des Mandats avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux *IFRS*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de chaque Mandat à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider les Mandats ou de cesser leur activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière des Mandats.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne des Mandats;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des Mandats à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener les Mandats à cesser leur exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Toronto, Canada
21 novembre 2023

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés



GESTION
D'ACTIFS CIBC

Gestion d'actifs CIBC inc.

1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 3200
Montréal (Québec)
H3B 4W5

1 888 888-3863

www.investissementsrenaissance.ca

info@gestiondactifscibc.com

Gestion d'actifs CIBC inc., gestionnaire et fiduciaire du Mandat, est une filiale en propriété exclusive de la Banque Canadienne Impériale de Commerce. Veuillez lire le prospectus simplifié du Mandat avant d'investir. Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié, composez le 1 888 888-3863, envoyez un courriel à info@gestiondactifscibc.com ou parlez-en à votre conseiller.

Le logo CIBC et « Gestion d'actifs CIBC » sont des marques de commerce de la Banque CIBC, utilisées sous licence.